



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

2022

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

2022



**MINISTÈRE
DE LA CULTURE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Ministère de la Culture
Département des études,
de la prospective,
des statistiques
et de la documentation

© Ministère de la Culture, Paris, 2022

Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps-doc)

Directrice de la publication : Amandine SCHREIBER

Haute fonctionnaire à la responsabilité sociale des organisations : Agnès SAAL

Responsables de l'Observatoire égalité femmes-hommes : Ludovic BOURLES, Laure TURNER

Responsables de la publication : Ludovic BOURLES, Laure TURNER

Suivi des données : Ludovic BOURLES, Christine POISSONNET

Mission Responsabilité sociale des organisations : Camille BRES, Paul VAUTRIN

ISBN : 978-2-11-141006-0



Sommaire

Introduction	4
Analyse	6
Repères sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication	14
Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture	16
Postes de direction	17
Conseils d'administration	22
Commissions et instances consultatives	24
Emploi et rémunération	27
Jurys et concours	30
Secteur culturel et artistique	32
Postes de direction	33
Accès aux moyens de création et de production	37
Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias ...	40
Consécration artistique	49
Formation, emploi, rémunération	53
Table des tableaux	62

Introduction

L'égalité entre les femmes et les hommes a été consacrée « grande cause nationale » par le Président de la République pour toute la durée du quinquennat. Cette période a été l'occasion, pour le ministère de la Culture, de déployer un arsenal d'actions concrètes et volontaristes de lutte contre les inégalités, les obstacles, les violences et les stéréotypes liés au sexe et au genre.

Le ministère de la Culture a ainsi été, en 2017, le premier ministère à obtenir les labels « Égalité professionnelle » et « Diversité » de l'Afnor, qui pourvoient un cadre méthodologique permettant de structurer, de professionnaliser, de rendre visible et d'évaluer sa démarche.

L'*Observatoire de l'égalité* s'inscrit dans ce mouvement : il constitue, depuis dix ans déjà, l'une des réalisations les plus visibles en la matière, en garantissant la transparence sur ses propres fonctionnements et sur les progrès de la parité au sein des secteurs culturels et créatifs.

Chaque année, la *Feuille de route Égalité* du ministère vient présenter l'amélioration de ses processus internes ainsi que le renforcement de la prise en compte des enjeux de l'égalité dans la conduite des politiques culturelles. La *Feuille de route Égalité 2022* récemment publiée démontre ainsi les progrès notables accomplis ces dernières années en matière de parité dans les corps et les postes à responsabilité du ministère de la Culture et des institutions culturelles et décrit les différentes actions de sensibilisation et de diversification de l'enseignement culturel et artistique. Elle présente les mesures en place pour améliorer la part et la place des femmes dans les professions et dans les contenus artistiques et culturels, telle la bonification du soutien financier mobilisé pour les projets artistiques dont les postes principaux respectent la parité, déjà à l'œuvre dans le cinéma depuis 2019 et à l'étude dans l'audiovisuel, le jeu vidéo et la musique. Le document détaille aussi l'engagement ambitieux du ministère pour prévenir et lutter contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes, concrétisé notamment dans sa démarche de conditionnement des aides publiques au respect d'engagements précis et suivis en la matière, dans de nombreux secteurs déjà : le cinéma, l'audiovisuel, le jeu vidéo, la musique, le livre, les arts visuels et le spectacle vivant.

Cette dixième édition de l'*Observatoire de l'égalité*, comme les précédentes, permet de mesurer les progrès réalisés mais aussi les inégalités qui perdurent et d'identifier les priorités d'action à mener pour que les femmes accèdent aux mêmes opportunités, responsabilités, rémunérations et reconnaissance que les hommes.

La mesure de ces inégalités de traitement est au fondement de l'existence de l'*Observatoire*. Une approche objective de la réalité au moyen d'indicateurs indiscutables permet de mesurer les représentations sous-jacentes, les stéréotypes sexistes qui sous-tendent l'univers professionnel, mais aussi le monde de l'art et de la création, où il reste plus difficile pour une femme de se faire une place et un nom et où les violences et harcèlements sexuels et sexistes doivent être inlassablement dénoncés et combattus. Cette année encore, l'*Observatoire* réunit donc plus d'une centaine d'indicateurs sur la part des femmes au sein de l'institution culturelle et dans l'ensemble des secteurs qui composent le champ culturel : patrimoine et matrimoine, création artistique, spectacle, cinéma, audiovisuel, livre, presse, médias. Leur présence aux postes de direction, leurs revenus, leur accès aux moyens de création et de production et à la formation professionnelle sont couverts pour une large partie du champ.

Coordonnée par le Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation, avec l'appui de la mission Responsabilité sociale des organisations, cette édition profite des dispositifs d'observation des services déconcentrés du ministère de la Culture et de ses opérateurs, et résulte d'un vaste travail de collecte des données auprès de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective : Agessa, Arcom, Audiens, Afdas, Sacem, SACD, Scam, Observatoire des métiers de la presse, Centre national du cinéma. Cette dixième édition s'enrichit de nouvelles données, notamment en matière de consécration. Que l'ensemble des organismes sollicités soient ici remerciés de contribuer à une plus ample et plus fine connaissance des situations d'inégalité entre femmes et hommes. C'est par l'ampleur et la précision de ces indicateurs que les champs d'action prioritaires peuvent être définis et les moyens d'action les plus adaptés déployés à court terme. L'*Observatoire* est reconnu comme un outil indispensable et unique en son genre au niveau européen et mondial.

Lutter contre les préjugés, dénoncer la systémie des inégalités et ébranler l'expression de son déni, déconstruire les stéréotypes : ces combats constituent une exigence démocratique pour que l'égalité progresse dans notre société. L'enrichissement constant de ce dispositif chiffré qu'est l'*Observatoire*, publié à l'occasion de la Journée internationale des droits des femmes, contribue ainsi, pour le monde de l'art et de la culture, à l'avancée vers une société plus juste où les femmes tiennent enfin toute la place qui leur revient.

Agnès SAAL

Haute fonctionnaire à la responsabilité sociale des organisations

Si des progrès sont constatés vers une meilleure représentation des femmes dans les instances de la vie culturelle, dans la programmation des œuvres et dans la consécration artistique, ils ne sont toutefois pas homogènes selon les disciplines et ne reflètent pas toujours l'importance du nombre de femmes faisant le choix d'exercer une profession dans le domaine de la culture. De l'entrée dans la vie active à la reconnaissance des talents, l'ensemble des indicateurs rassemblés dans cet *Observatoire* permet de rendre compte du chemin vers l'égalité.

62 % de femmes sur les bancs des écoles de l'enseignement supérieur Culture

Depuis plus de dix ans, date de début de la série d'observations, les filles sont majoritaires dans l'enseignement supérieur Culture, qui rassemble une centaine d'établissements placés sous la tutelle du ministère de la Culture et 37 000 étudiants (tableau 69). Elles comptent pour près de deux tiers des effectifs (62 %), soit légèrement plus que dans l'enseignement supérieur en général (56 %). Elles sont relativement plus nombreuses dans les filières du patrimoine (81 %) et des arts plastiques (68 %), et aussi nombreuses que les garçons dans celle du spectacle vivant (49 %). Dans les filières de l'architecture, les écoles se sont féminisées au fil du temps. En 2020, les filles représentaient 59 % des effectifs de ces écoles, contre 56 % dix ans auparavant. Dans les écoles du cinéma et de l'audiovisuel, une féminisation a eu lieu au cours des années 2010. Plus récemment, la part des étudiantes y est passée de 61 % en 2013-2014 à 56 % en 2020-2021.

Un accès au premier emploi différencié selon les disciplines

D'après l'enquête annuelle conduite en 2021 auprès de la population des diplômés en 2017 des établissements d'enseignement supérieur placés sous tutelle du ministère de la Culture, le taux d'insertion professionnelle des diplômés de ces établissements est de 82 % pour les femmes et de 86 % pour les hommes, avec un écart le plus élevé pour la filière des arts plastiques où 71 % des femmes sont en emploi trois ans après leur diplôme contre 77 % des hommes (tableau 71).

Quatre personnes sur dix en emploi dans les professions culturelles sont des femmes

Alors que les femmes sont nettement majoritaires dans l'enseignement supérieur et que leur taux d'insertion sur le marché du travail après le diplôme se compare à celui des hommes, elles restent légèrement minoritaires dans les professions culturelles, où elles forment 45 % des effectifs actifs en 2019

(tableau 72). Si la part des femmes architectes et photographes a plus que doublé en vingt ans, celle des femmes dans les professions du spectacle est restée stable. La part des femmes parmi les journalistes, les cadres de l'édition et parmi les plasticiens a progressé et s'approche de la parité (48 %). Les femmes sont toujours très majoritaires parmi les professeurs d'art et les professions de la documentation et de la conservation (74 %).

Dans les secteurs du spectacle, y compris de la production audiovisuelle, la part des femmes diminue avec l'âge (tableau 73). Cette érosion freine la progression dans le temps de la part des femmes dans ces professions.

La part de femmes parmi les nouveaux membres de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) dépasse nettement celle de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem) (respectivement 42 % et 17 %, tableaux 76 et 77). Elles sont 39 % parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) (tableau 78).

Égalité de rémunération femmes-hommes dans la culture : en progrès

En 2020, le ministère de la Culture emploie directement environ 7 900 agents, qui peuvent être titulaires (tableau 19) ou contractuels (tableau 20). Pour ces deux statuts, les femmes représentent 61 % des effectifs. Parmi les titulaires, elles sont plus présentes au sein de la catégorie B (65 %) que dans les catégories A et C. Certains corps sont très majoritairement féminins : les adjointes administratives d'État, les secrétaires administratives et les chargées d'études documentaires représentent plus de 75 % des effectifs de leurs corps. Au contraire, moins d'un adjoint technique d'État sur cinq est une femme.

S'il s'observe une situation de relative égalité de rémunération entre les femmes et les hommes au sein des corps administratifs, certains corps présentent pourtant de fortes disparités, favorables ou défavorables aux femmes. Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière (tableau 19), la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un ratio compris entre 98 % et 102 % si la répartition des primes est équitable ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %. En 2020, neuf corps présentent une situation équilibrée (contre dix en 2019, et onze en 2018), soit une répartition des primes femmes-hommes en lien avec l'indice détenu. Dix corps montrent une situation plus favorable pour les femmes (contre sept en 2019 et six en 2018) : chargés d'études documentaires, ingénieurs de recherche, ingénieurs d'études, secrétaires de documentation, techniciens de recherche, chefs de travaux d'art, techniciens d'art, adjoints techniques d'État, ingénieurs des services culturels, techniciens des services culturels et des bâtiments de France. Huit corps ont un indicateur de situation plus favorable pour les hommes (contre dix en 2019 et 2018) : attachés administratifs d'État, emplois fonctionnels, adjoints administratifs d'État, architectes urbanistes, bibliothécaires, conservateurs généraux des bibliothèques, bibliothécaires assistants spécialisés, adjoints techniques d'État.

Parmi les agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national de recherches archéologiques (Inrap), les femmes sont minoritaires en 2020 (42 %) et les écarts de rémunération sont de - 3 % en défaveur de celles-ci (tableau 79).

Dans les secteurs culturels, les écarts de rémunération entre femmes et hommes synthétisent éventuellement diverses formes de contrats et d'organisation du travail. En 2020, un écart de salaire en équivalent temps plein de l'ordre de 12 % s'observe dans les métiers du spectacle et de l'audiovisuel (tableau 80), une différence moins élevée que les années précédentes (- 16 % en 2018 et 2019). Ce rapprochement des salaires des femmes et des hommes au cours de la crise sanitaire s'explique en partie par une baisse des salaires plus forte pour les hommes (- 15 %) que pour les femmes (- 12 %).

Pendant, pour des situations comparables, des inégalités s'observent. Ainsi, dans le spectacle vivant, le revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus par la SACD est inférieur de 38 % pour les femmes en 2021. Une tendance vers plus d'égalité se dégage depuis 2017 mais la convergence est lente (tableau 81).

La situation dans l'audiovisuel est plus favorable. De même, les droits d'auteur moyens des membres de la Scam présentent un écart qui s'est progressivement amenuisé (5 % en 2020, tableau 82).

La part des femmes progresse dans l'encadrement de l'administration centrale du ministère et de celui de ses opérateurs

Au 1^{er} janvier 2022, on recense au sein de l'administration centrale du ministère autant de femmes que d'hommes aux postes de chefs de bureau (tableau 1). Au niveau chef de département, près de deux postes sur cinq sont occupés par une femme, comme au niveau sous-direction, où la part des femmes a été multipliée par deux en un an. La stricte parité est atteinte au niveau des chefs de service de l'administration centrale du ministère de la Culture. En revanche, au 1^{er} janvier 2022, trois postes de direction seulement sur les dix que compte l'administration centrale sont occupés par des femmes (contre quatre sur neuf au 1^{er} janvier 2021).

La part des femmes s'établit à 41 % aux postes de directeur régional des affaires culturelles (Drac) au 1^{er} janvier 2022. Dans ces établissements, elles sont plus souvent secrétaires générales (77 %).

Après une augmentation constante de la part de femmes aux postes les plus élevés des établissements publics, celle-ci baisse légèrement : alors que les femmes ne représentaient qu'un quart des dirigeants au 1^{er} janvier 2014, elles sont désormais 38 % après avoir été 43 % au 1^{er} janvier 2021 (tableau 3). L'hétérogénéité entre domaines est forte, le spectacle vivant ne comptant en particulier aucune femme au 1^{er} janvier 2022 à la direction de ses établissements publics.

En revanche, les femmes sont majoritaires à la tête des directions générales des musées nationaux dont le poste de direction est pourvu au 1^{er} janvier 2022. Les femmes sont également majoritaires à la direction des établissements correspondants (avec quinze femmes pour onze hommes). Ce sont les plus fortes proportions de femmes observées depuis 2014 (tableau 5).

En archéologie préventive, la part des femmes parmi les chefs de service territorial reste stable autour de 32 % (tableau 23). Dans les services des archives départementales, les postes de direction sont occupés pour moitié par des femmes (tableau 24).

Audiovisuel public : les femmes en tête aux postes de direction

Au 1^{er} janvier 2022, les femmes occupent trois des cinq postes de présidence des entreprises de l'audiovisuel public (tableau 7). Les comités de direction de ces entreprises de l'audiovisuel public sont composés pour un peu moins de la moitié par des femmes en moyenne, avec des disparités selon les groupes (tableau 8) : l'Institut national de l'audiovisuel affiche ainsi une part de femmes moins importante dans ces instances (quatre femmes pour onze membres en 2022). S'agissant de la direction des antennes de l'audiovisuel public, les femmes ont nettement progressé au poste de directeur régional du réseau France 3 (tableau 10).

Au-delà de ces fonctions très visibles, la parité est moins assurée, et elle l'est inégalement selon les métiers exercés. Par exemple, au sein du réseau France 3, les femmes sont plus présentes dans les fonctions de ressources humaines, d'administratrice de production et à la communication (tableau 10). Une nette amélioration de la part des femmes dans les fonctions de rédacteur en chef sur France 3 prend place en 2022 (39 %) ; pour la même fonction à France Bleu, la parité qui était presque atteinte en 2021 (48 %) s'éloigne un peu (42 %) (tableau 11). La part des femmes a tendance à progresser parmi les membres des conseils d'administration des entreprises de l'ensemble de l'audiovisuel public depuis 2016 (tableau 13).

En comparaison, au sein des cent premières entreprises des secteurs culturels en termes de chiffre d'affaires en 2019, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public, on trouve moins d'une femme pour six hommes aux postes de président, directeur général ou, le cas échéant, gérant, au 1^{er} janvier 2022 (tableau 28). Cette proportion est stable par rapport à l'année précédente. C'est dans le secteur de la publicité que la présence des dirigeantes est la plus élevée tout en restant très loin de la parité (29 %).

La part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture est stable

Au 1^{er} janvier 2022, la part des femmes aux postes de direction des structures culturelles soutenues par le ministère de la Culture est stable par rapport à 2021. Fonds régionaux d'art contemporain (Frac), centres d'art, centres de développement chorégraphique, scènes nationales, centres chorégraphiques nationaux, orchestres, scènes de musiques actuelles, pôles cirques, centres dramatiques nationaux et régionaux, opéras, centres nationaux de création musicale, centres nationaux des arts de la rue : les structures labellisées dans le cadre du programme Création artistique (programme 131), hors structures nationales, connaissent une proportion de femmes à leur tête de 36 % en moyenne en 2022 (tableau 22). La situation est particulièrement défavorable aux femmes dans les centres nationaux de création musicale, les centres chorégraphiques nationaux, les opéras et les scènes de musiques actuelles. En revanche, elles sont plus nombreuses que les hommes à la direction des centres de développement chorégraphique nationaux, à la tête des Frac et des centres d'art.

Cependant, dans les établissements de l'enseignement supérieur Culture (tableau 27, au 1^{er} janvier 2022), les femmes restent en moyenne minoritaires parmi les directeurs (37 %), surtout dans les écoles de spectacle vivant (34 % au 1^{er} janvier 2022) et d'architecture (33 %).

Une représentation de plus en plus paritaire dans les conseils, commissions, instances consultatives et jurys

Les femmes sont de mieux en mieux représentées dans les instances décisionnelles des métiers de la culture. Ainsi, la part des femmes dans les instances du Centre national de la chanson, des variétés et du jazz progresse depuis 2015 ; celles-ci sont quasi à égalité au sein du nouveau Centre national de la musique au 1^{er} janvier 2022. À cette date, elles comptent pour 48 % de ces instances (présidences et conseils d'administration, comité des programmes, commissions, comités régionaux), contre 38 % en 2021 (tableau 14).

La parité a été atteinte puis légèrement dépassée dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques au cours de la période 2018-2022 (tableau 16). Les femmes sont légèrement majoritaires dans les commissions du Centre national du livre (tableaux 17 et 18), avec des différences selon les disciplines, certaines étant un peu moins occupées par les femmes, même si les faibles effectifs amènent à relativiser ces écarts (littérature scientifique et technique, philosophie, etc.).

La composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture est pratiquement paritaire en 2020, à l'exception de la présidence des examens professionnels et de la procédure « loi Sauvadet » pour les postes de catégorie A ainsi que du recrutement sans concours des postes de catégorie C (tableau 21). Il n'y a pas d'évolution significative en la matière.

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias : les œuvres des femmes restent moins visibles, moins acquises et moins programmées que celles des hommes

Dans le secteur du spectacle vivant et de la danse (tableau 34), les femmes réalisent en moyenne 42 % des représentations programmées, qu'elles interviennent en matière d'écriture, d'adaptation, de scénographie, de mise en scène, de chorégraphie ou de traduction. Les œuvres programmées écrites par une femme sont moins présentes (31 %) et c'est dans le domaine de la réalisation de chorégraphies qu'elles sont le plus représentées (46 %). Ces proportions sont plus favorables que lors de la saison précédente.

Sur environ 1 300 représentations d'opéra, moins d'une sur cinq est mise en scène par une femme au cours de la saison 2021-2022 (tableau 35). Les créations féminines figurent davantage dans le répertoire destiné au jeune public (33 %, en baisse). Les femmes sont très minoritaires dans la direction musicale, l'écriture des livrets et surtout dans la composition.

Dans les arts plastiques, les acquisitions d'œuvres réalisées par des femmes par le Fonds national d'art contemporain sont stables à 47 % en 2019. Les œuvres de femmes acquises par les fonds régionaux d'art contemporain sont en baisse en 2019 (38 % contre 58 % en 2018), mais la série est fluctuante et il est difficile d'en dégager une tendance pour la période 2011-2019 (tableau 42). La part des artistes femmes exposées dans les fonds régionaux a, quant à elle, augmenté sur la même période : elles représentent un peu moins d'un tiers des œuvres exposées en 2019, contre à peine un quart les années précédentes (tableau 43). Pour les centres d'art, une amélioration s'est dessinée en 2018 et on observe une baisse légère en 2019 avec 38 % de femmes exposées. L'observation de quelques grandes expositions au cours de la période 2013-2021 montre que

la parité est désormais atteinte parmi les commissaires de ces expositions (tableau 44).

En 2020, dans le secteur du cinéma (tableaux 45 et 46), les femmes réalisatrices de longs-métrages restent minoritaires, les trois quarts des films étant réalisés par des hommes. Cette part évolue peu depuis dix ans. Les femmes sont plus nombreuses en proportion à réaliser des courts-métrages (38 % en 2020).

En 2020, les femmes figurent de manière contrastée parmi les experts invités de programmes de télévision (tableau 53) : la parité est atteinte à France 2 ; les femmes ont plus de présence sur France 4 et NRJ12 ; à l'inverse les femmes sont sous-représentées à France 3, Canal+ et M6 (respectivement 32 %, 36 % et 30 % de femmes). La situation est encore plus en défaveur des femmes à TF1 et Paris première (respectivement 13 % et 17 %). Pour TF1 et Paris première, il s'agit d'une forte baisse de la part des femmes. Par genre de programme, elles restent davantage présentes à l'antenne pour les fictions (38 %) et les programmes de divertissement (46 %) (tableau 49). En revanche, la part des journalistes femmes augmente significativement à TF1.

Accès aux moyens de production : un montant moyen des aides accordées souvent plus faible pour les femmes

En 2020, les commissions d'attribution d'aides à la création artistique du ministère de la Culture comprennent autant de femmes que d'hommes, avec une présence plus importante des femmes pour la danse, compensée par une moindre présence en musique (tableau 29). Sur l'ensemble des disciplines du spectacle vivant, le montant des aides accordées est inégalitaire : ainsi, pour le théâtre, 40 % des bénéficiaires sont des femmes mais elles ne touchent que 28 % des montants.

Le Centre national du livre recense la part des demandes d'aide effectuées par les auteurs au titre du soutien à la création et à la traduction littéraire par domaine éditorial. En 2021, la part des femmes dans les demandes est de 47 % et elles reçoivent 46 % des aides : elles ont quasiment autant de chance d'obtenir une aide que les hommes. En revanche, le montant de l'aide reçue est inférieur à celui des hommes (- 15 %) (tableau 30).

Dans le domaine du cinéma, en 2020, les avances sur recettes avant réalisation pour mener à bien un projet ont été attribuées par le Centre national du cinéma et de l'image animée à 40 % de femmes réalisatrices ; il s'agit du deuxième taux le plus élevé enregistré depuis 2010 (tableau 32). Mais en 2020, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes était de 2,2 millions d'euros, soit 41 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (3,8 millions d'euros) (tableau 33).

Consécration artistique : moins de femmes primées que d'hommes

Depuis 1976, seulement 9 % des films primés aux Césars ont été réalisés par des femmes, mais aucun depuis 2010 (tableau 58). La proportion de courts-métrages réalisés par des femmes et primés est plus importante (30 % depuis 1976).

Le Festival de Cannes constitue un autre exemple, international, de la faible présence de réalisatrices primées (tableau 59). Pendant une longue période

(1970-2019), un seul film réalisé par une femme a obtenu la Palme d'or. Pour la deuxième fois dans l'histoire de ce festival une femme obtient une Palme d'or en 2021. Sur l'ensemble des attributions de cette récompense les femmes représentent 3 % des lauréats. Là encore, les réalisatrices de courts-métrages reçoivent plus de récompenses, même si la part des lauréates est faible (10 %).

La situation est peu favorable pour la musique également : 9 % d'artistes femmes seulement ont été primées aux Victoires de la musique du meilleur album depuis 1985 (tableau 60). La situation est plus favorable dans la musique classique où un tiers de femmes ont été primées (34 %).

Malgré le nombre significatif de femmes dramaturges ou mettant en scène des pièces de théâtre, la part de femmes sélectionnées ou primées aux Molières est très faible (tableau 61), sans présenter d'amélioration réelle depuis les années 1990 (11 % de femmes metteuses en scène et 14 % d'autrices primées depuis 1987).

Dans le domaine de la photographie, les femmes sont sur-représentées en début de carrière photographique : elles constituent 63 % des diplômés d'écoles de photographie¹. Alors que de 2012 à 2019, les prix de photographie emblématiques ont été attribués pour 32 % environ à des femmes, en 2020 et en 2021, l'attribution de ces mêmes prix a nettement progressé avec en moyenne six femmes sur dix primés (tableau 66).

Le livre est l'un des secteurs où l'on s'approche de l'égalité sous certains aspects. En effet, les femmes sont bien représentées parmi les lauréats des grands prix littéraires (Goncourt, Renaudot, Femina, Interallié, etc.). On compte ainsi 46 % de femmes parmi les lauréats de quelques grands prix prestigieux en 2020-2021 (tableau 64). Sur une sélection de neuf de ces prix littéraires emblématiques, les femmes représentent 38 % des sélectionnés pour la période 2012-2021. Sur cette même période et pour ces mêmes neuf prix, 39 % d'entre eux ont été attribués à des femmes (tableau 63). Les femmes écrivaines ne semblent donc pas désavantagées entre la sélection et l'obtention des prix. En outre, si les jurys des prix littéraires demeurent majoritairement masculins (56 % d'hommes en 2021) (tableau 62), les présidences de jury de prix emblématiques sont maintenant paritaires. Enfin, les femmes sont décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres : près de la moitié des chevaliers de l'ordre sont des femmes en 2021, plus de la moitié des officiers sont des femmes en 2021, ce qui constitue une première, et encore 38 % des commandeurs (tableau 71).

Toutefois, elles sont encore minoritaires dans les Académies française, des inscriptions et des belles-lettres, et des beaux-arts (respectivement 17 %, 9 % et 16 % au 1^{er} janvier 2022, tableau 68).

1. Source : Association Les filles de la photo, *Les Filles de la photo. Observatoire de la mixité femmes/hommes 2018-2019, rapport d'enquête*, 2020.

Feuille de route Égalité 2018-2022

À un arsenal législatif conséquent (loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes¹ et loi relative à l'égalité et à la citoyenneté², qui fixent les règles concernant la parité dans les commissions consultatives et d'attribution des aides ; loi relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, qui pose le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création³) s'ajoute, depuis 2018, un outil propre au ministère de la Culture : la feuille de route Égalité. Validée lors du comité interministériel pour l'égalité entre femmes et hommes du 8 mars 2018, elle est actualisée chaque année et présentée par le ou la ministre de la Culture au comité ministériel Égalité. Elle affirme des engagements forts tant sur la politique interne au ministère et aux entités qui le composent que du point de vue des politiques culturelles au sens large.

La feuille de route 2018 annonçait un objectif national de progression de la part des femmes au sein des programmations des structures culturelles labellisées, enjeu majeur pour offrir une juste reconnaissance aux artistes d'aujourd'hui, de toutes générations, mais aussi pour susciter les vocations de demain. Un dispositif de comptage adapté à chaque secteur de la création, défini en 2019, permet de dresser un état des lieux qui constitue, en 2020, la base de la progression demandée pour les années suivantes – de 10 % par an lorsque les femmes représentent moins de 25 % de la programmation, et de 5 % lorsqu'elles en représentent entre 25 % et 40 %.

Chaque feuille de route réitère l'engagement du ministère de la Culture en matière de lutte contre les violences et les harcèlements sexuels et sexistes, assorti de mesures précises. En 2020, une vaste enquête menée auprès de l'ensemble de la population étudiante et des personnels des établissements d'enseignement supérieur Culture a permis de mesurer la perception de ces phénomènes et la prévalence de situations alarmantes. Ce sondage accompagne et complète l'ambitieux plan de formation lancé fin 2019, qui prévoit de former en quatre ans la totalité des agent-e-s du ministère et des étudiant-e-s de ses écoles à la prévention et à la lutte contre les violences et harcèlements sexuels et sexistes. En parallèle, une cellule d'accompagnement psychologique et juridique a été créée, en juin 2020, à l'initiative de la Fédération des entreprises du spectacle vivant, de la musique, de l'audiovisuel et du cinéma (Fesac) et avec le soutien du ministère, au bénéfice des salarié-e-s permanent-e-s et intermittent-e-s du spectacle vivant et enregistré.

La feuille de route 2020-2022 poursuit et développe les chantiers des années précédentes – progression du nombre de femmes à la tête des structures, résorption progressive des disparités salariales entre les femmes et les hommes au sein du ministère, visibilité des femmes... – et en ouvre de nouveaux en nombre dans tous les secteurs de la culture. Avec ses partenaires sur le terrain, le ministère de la Culture établit des diagnostics statistiques, élabore et diffuse des plans d'action adaptés, encourage à signer et à mettre en œuvre des pactes d'engagement, coordonne l'échange des bonnes pratiques et s'attache à créer les conditions d'une déconstruction efficace et durable des stéréotypes.

1. Loi n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Accessible en ligne au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000029330832&categorieLien=cid>.

2. Loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et à la citoyenneté. Accessible en ligne au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000033934948&categorieLien=id>.

3. Loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine. Accessible en ligne au lien suivant : <https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000032854341&categorieLien=id>.

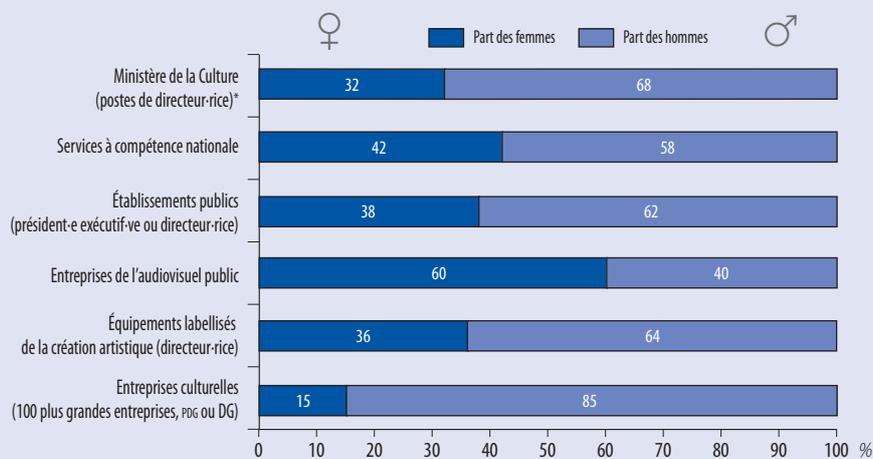
Repères

sur l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication

Postes de direction, ressources humaines, accès aux moyens de production

La part des femmes en administration et au sein des institutions culturelles progresse, mais les résistances sont plus fortes dans le secteur privé au sein des grandes entreprises

Au 1^{er} janvier 2022

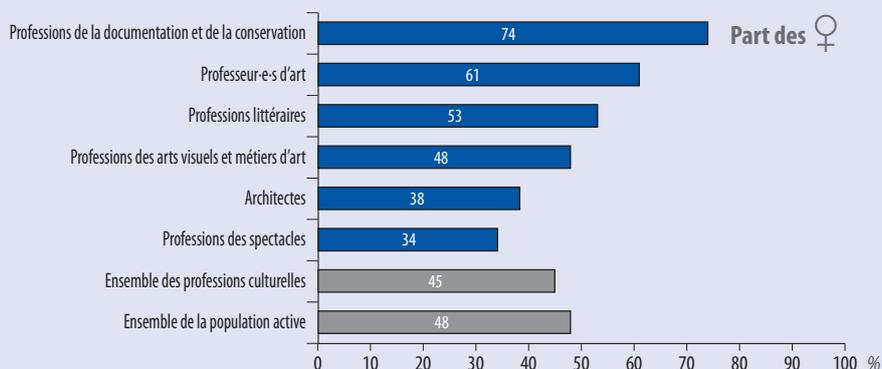


Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2022

Formation, emploi, rémunération

Majoritaires parmi les étudiant-e-s des écoles nationales supérieures, les femmes professionnelles de la culture sont moins nombreuses que les hommes

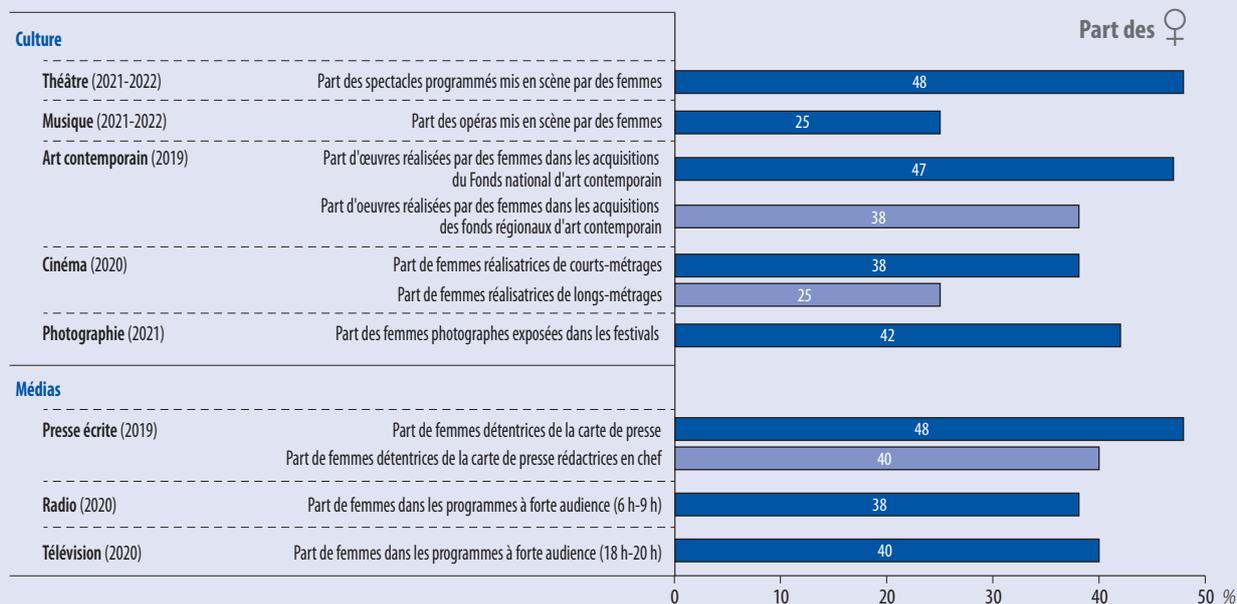
Part des femmes dans les professions culturelles, 2019



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2022

Programmation artistique et présence des femmes dans les médias

Certains domaines restent largement masculins



Source : Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication, 2022

Consécration artistique

Les arts de la scène et le cinéma consacrent moins les œuvres féminines

Cinéma

0

femme réalisatrice primée aux Césars depuis 2010

2^e

film réalisé par une femme primé au Festival de Cannes en 2021, le premier datant de 1993

Littérature

39 %

de femmes lauréates de prix littéraires de 2012 à 2021

Musique

0

femme primée pour le meilleur album aux Victoires de la musique 2021

57 %

de femmes primées artistes ou solistes instrumentales de l'année aux Victoires de la musique classique 2021

Théâtre

0

femme primée au Molière du-de la metteur-se en scène en 2020

0

femmes primées au Molière du-de la meilleur-e auteur-ric dramatique en 2020

Architecture

21 %

de femmes parmi les lauréat-e-s de prix d'architecture emblématiques en 2021

Photographie

58 %

de femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix photographiques emblématiques en 2021

**Administration et organismes
sous tutelle du ministère
de la Culture**

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 6 *quater* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors, prévoit notamment qu'au titre de chaque année civile, les primo-nominations dans les emplois supérieurs de l'État, dans les autres emplois de direction de l'État et de ses établissements publics – qu'il s'agisse de fonctionnaires ou d'agents contractuels – doivent concerner au moins 40 % de personnes de chaque sexe. Le I de l'annexe du décret n° 2012-601 du 30 avril 2012 modifié relatif aux modalités de nominations équilibrées dans l'encadrement supérieur de la fonction publique a précisé que cette obligation porte sur les emplois de secrétaire général-e du ministère, de directeur-riche général-e et directeur-riche d'administration centrale, sur les emplois fonctionnels (sous-directeur-riche-s, chef-fe-s de service, expert-e-s de haut niveau...), ainsi que sur les dirigeant-e-s des établissements publics sous tutelle du ministère. En cas de non-respect de cette obligation, une contribution financière est due.

Au-delà de cette obligation légale, le suivi et le contrôle des nominations de femmes aux postes d'encadrement supérieur sont assurés par le ministère de la Culture, que ce soit pour les postes de l'administration centrale et déconcentrée (directions régionales des affaires culturelles), des services à compétence nationale mais aussi des postes de dirigeants des établissements publics et des sociétés de l'audiovisuel public.

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2018-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Postes de directeur-riche d'administration centrale, chef-fe de l'inspection générale								
Directeur-riche général-e et secrétaire général-e	0	5	5	0	20	50	25	25
Autre ¹	3	2	5	60	75	40	40	43
Total	3	7	10	30	44	44	33	36
Postes d'encadrement d'administration centrale (hors postes de directeur-riche-s)								
Chef-fe de service	5	5	10	50	44	36	40	50
Sous-directeur-riche	9	13	22	41	19	18	33	24
Expert de haut niveau	2	4	6	33	67	n.d.	n.d.	n.d.
Directeur-riche de projets	0	2	2	0	50	n.d.	n.d.	n.d.
Chef-fe de département	3	5	8	38	35	38	n.d.	33
Chef-fe de bureau	44	42	86	51	49	51	n.d.	57
Total	63	71	134	47	42	42	48	48
Directions régionales des affaires culturelles (DRAC)								
Directeur-riche régional-e	7	10	17	41	29	25	35	28
Directeur-riche régional-e adjoint-e	4	8	12	33	45	46	54	54
Directeur-riche régional-e adjoint-e exerçant les fonctions de responsable de pôle ²	7	10	17	41	41	33	31	41
Secrétaire général-e	10	3	13	77	75	63	59	59
Adjoint-e au directeur-riche en DAC ou DCIS en Guyane	3	1	4	75	33	n.d.	n.d.	n.d.
Total	31	32	63	49	46	42	45	45

n.d. : données non disponibles.
 1. Directeur-riche général-e adjoint-e, secrétaire général-e adjoint-e, délégué-e général-e à la langue française et aux langues de France, chef-fe de l'inspection générale des affaires culturelles, délégué-e général-e à la transmission aux territoires et à la démocratie culturelle.
 2. Postes créés en 2016.
 Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département de l'action territoriale, Service des ressources humaines, bureau de l'encadrement supérieur, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2022

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Directeur-riche et directeur-riche adjoint-e	10	14	24	42	54	32	40	30

Note : certains postes peuvent ne pas être pourvus à la date d'effet du tableau, dernières données disponibles.
À compter du 1^{er} janvier 2022, le Mobilier national, qui était auparavant un service à compétence nationale, devient un établissement public. Il n'est donc plus recensé dans ce tableau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Services des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2022

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé* des établissements publics, 2017-2022

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Musées, patrimoine ¹	7	14	21	33	41	43	43	38
Spectacle vivant ²	0	10	10	0	9	9	9	9
Enseignement ³	17	18	35	49	53	46	33	27
Autre ⁴	4	3	7	57	57	60	57	50
Total	28	45	73	38	43	40	35	30

* Président-e en cas d'existence d'un-e président-e exécutif-ve ou directeur-riche général-e/directeur-riche exécutif-ve sinon.

1. Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (Cnac-GP), Cité de l'architecture et du patrimoine, Universcience, Domaine national de Chambord, musée du Quai Branly, Institut national d'histoire de l'art (INHA), Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), musée d'Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, musée national des arts asiatiques-Guimet, MuCEM, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), palais de la Porte Dorée, Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), Sèvres-Cité de la céramique, conservation et restauration de Notre-Dame de Paris.

2. Centre national de la danse (CND), Centre national de la musique (CNM, anciennement Centre national de la chanson, des variétés et du jazz), Comédie-Française, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, Opéra comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. Écoles nationales supérieures d'architecture (ENSA) : Bordeaux, Bretagne, Clermont-Ferrand, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Nantes, Normandie, Paris-Belleville, Paris la Villette, Paris-Malaquais, Marne-la-Vallée, Paris Val-de-Seine, Versailles, Saint-Étienne, Strasbourg, Toulouse. Écoles nationales supérieures d'art : Bourges, Dijon, Limoges-Aubusson, Nancy, Cergy, Nice (Villa Arson). École nationale supérieure de création industrielle (ENSCI), École nationale supérieure des métiers de l'image et du son (FEMIS), Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSAD), Conservatoire national supérieur d'art dramatique (CNSMD) : Paris, Lyon, École nationale supérieure des arts décoratifs (ENSAD), École nationale supérieure des beaux-arts (ENSBAA), École nationale supérieure de la photographie (ENSP), École du Louvre, Institut national du patrimoine (INP).

4. Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque nationale de France (BnF), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national des arts plastiques (CNAP), Centre national du livre (CNL), Institut national de l'audiovisuel (INA), Mobilier national.

Note : les présidences en situation d'intérim ne sont pas prises en compte.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2022

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2018-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Établissements avec un-e président-e exécutif-ve (hors enseignement)								
Président-e	9	12	21	43	32	33	37	35
Directeur-riche général-e ou administrateur-riche général-e	7	14	21	33	50	71	71	50
Établissements sans président-e exécutif-ve (hors enseignement)								
Directeur-riche général-e ou administrateur-riche général-e	6	13	19	32	39	41	29	37
Enseignement								
Directeur-riche	17	18	35	49	53	46	34	33

Note : les établissements publics sont divisés en trois groupes : 23(*) établissements avec un-e président-e exécutif-ve (Bibliothèque nationale de France (BNF), Centre des monuments nationaux (CMN), Centre national d'art et de culture Georges-Pompidou (CNAC-GP), Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), Centre national du livre (CNL), Cité de l'architecture et du patrimoine (CAPA), Institut national de l'audiovisuel (INA), Institut national de recherches archéologiques préventives (INRAP), Universcience, musée du Quai Branly, établissement public du parc et de la grande halle de la Villette, MuCEM, musée d'Orsay, musée du Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, musée des arts asiatiques-Guimet, musée Picasso-Paris, château de Fontainebleau, Opérateur du patrimoine et des projets immobiliers de la Culture (OPPIC), Réunion des musées nationaux et du Grand Palais (RMN-GP), conservation et restauration de Notre-Dame de Paris, Centre national de la musique (CNM), Mobilier national ; 19 établissements sans président-e exécutif-ve (Académie de France à Rome (AFR), Bibliothèque publique d'information (BPI), Centre national de la danse (CND), Centre national des arts plastiques (CNAP), Comédie-Française, Domaine national Chambord, Sèvres-Cité de la céramique, Institut national d'histoire de l'art (INHA), musée Rodin, musée national Jean-Jacques Henner et musée national Gustave Moreau, Opéra Comique, Opéra national de Paris, palais de la Porte Dorée, Philharmonie de Paris, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg et Mont-Saint-Michel) ; et 36 relèvent de l'enseignement (20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région, ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMS, CNSAD, CNSML, CNSMP, ENSP, École du Louvre et INP).

Note (*) : ce nombre tient compte du Mobilier national, anciennement service à compétence nationale, qui a été érigé en établissement public le 1^{er} janvier 2022. Il est doté d'un-e président-e exécutif-ve. En revanche aucune nomination n'est encore effective dans cet établissement au 1^{er} janvier 2022.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2022

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2016-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017	Au 1 ^{er} janvier 2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Direction de l'établissement ¹	15	11	26	58	15	11	26	58	40	40	42	35	35
Direction du musée national ²	28	13	41	68	27	13	40	68	41	41	53	47	41

1. L'établissement est la structure juridique ou administrative (établissement public ou service à compétence nationale), il peut réunir plusieurs musées nationaux. L'établissement public du musée du Louvre regroupe par exemple le musée du Louvre et le musée national Eugène-Delacroix.

2. Il y a 41 musées nationaux relevant du ministère de la Culture au titre de la liste des musées nationaux fixée par les articles R 421-1 à R 421-4 du Code du patrimoine. Ces musées peuvent être autonomes, ou dépendre d'un établissement public ou d'un service à compétence nationale.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des Patrimoines, Service des musées de France, 2022

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Centre national de la musique*	1		1						
Centre national de la danse		1	1						
Philharmonie de Paris		1	1						
Comédie Française		1	1						
Établissement public du parc et de la grande halle de la Villette	1		1						
Opéra Comique		1	1						
Opéra national de Paris		1	1						
Théâtre national de Chaillot		1	1						
Théâtre national de la Colline		1	1						
Théâtre national de l'Odéon		1	1						
Théâtre national de Strasbourg		1	1						
Sous-total spectacle vivant	1	10	11	9	9	18	18	9	9
Centre national des arts plastiques	1		1						
Sèvres – Cité de la céramique	1		1						
Sous-total arts plastiques	2	0	2	100	100	100	50	50	50
Total	3	10	13	23	23	31	15	15	15

* Centre national de la musique à partir du 1^{er} janvier 2020, Centre national de la chanson, des variétés et du jazz auparavant.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Mission RSO, 2022

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les président-e-s des entreprises de l'audiovisuel public, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions (président-e-directeur-riche général-e)	1	0							
Radio France (président-e-directeur-riche général-e)	1	0							
Arte France (président-e du directoire)	0	1							
France Médias Monde (président-e-directeur-riche général-e)	1	0							
Institut national de l'audiovisuel (président-e-directeur-riche général-e)	0	1							
Total	3	2	5	60	60	80	80	60	60

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2022

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l'audiovisuel public, 2018-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
France Télévisions ¹	7	6	13	54	7	6	13	54	56	42	46
Radio France ²	12	18	30	40	14	16	30	47	47	41	35
Arte France ³	7	5	12	58	4	4	8	50	67	67	78
France Médias Monde ⁴	7	7	14	50	7	8	15	47	47	47	50
Institut national de l'audiovisuel (INA) ¹	4	7	11	36	4	7	11	36	30	40	30

1. Le périmètre retenu est celui du comité de direction.

2. Le périmètre retenu correspond au président-directeur général, au comité exécutif et au comité éditorial.

3. Pour Arte France, le périmètre retenu comprend les membres du comité exécutif. Les chiffres au 1^{er} janvier 2021 sont de 4 hommes et 4 femmes (données au pro forma 2022).

4. Pour FMM, le périmètre retenu est le comité exécutif.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Entreprises de l'audiovisuel public, 2022

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l'audiovisuel public, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
France Télévisions ¹						75	80	80
Radio France ²	2	5	7	29	43	43	43	43
France Médias Monde ³	3	0	3	100	67	67	67	67

1. Périmètre qui n'est plus suivi en tant que tel depuis la réorganisation de la Direction générale déléguée à l'antenne et aux programmes en janvier 2019.
2. Directeur-riche-s des antennes France Inter, France Info, France Bleu, France Culture, Mouv', Fip, France Musique.
3. Directeur-riche-s des antennes France 24, RFI et MCD.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2022

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019 ²	Au 1 ^{er} janvier 2018 ¹	Au 1 ^{er} janvier 2017 ¹
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Directeur-riche de pôle ¹	6	7	13	46	46	31	38	31
Délégué-e régional-e	15	11	26	58	58	54	51	51
<i>dont délégué-e régional-e à l'antenne et aux programmes²</i>	5	8	13	38	38	31	31	38
<i>dont délégué-e régional-e à la communication</i>	10	3	13	77	77	77	85	83
Rédacteur-riche en chef	9	14	23	39	30	32	29	17
Chef-fe de centre	3	20	23	13	17	17	13	4
Administrateur-riche de production ³	9	4	13	69	67	45	55	58
Responsable finances	7	5	12	58	46	50	50	///
Responsable ressources humaines	14	1	15	93	87	77	88	///

1. Le réseau régional de France 3 a connu une réorganisation au premier janvier 2017. Dans ce cadre, 13 postes de directeur régional se sont substitués aux 5 postes de directeur de pôles. Par ailleurs, les attributions des délégués régionaux ont fait l'objet d'une spécialisation (communication, numérique et l'antenne et programmes).
2. En 2019, le poste de délégué aux contenus a été créé au sein des comités de direction du réseau pour regrouper les fonctions de délégué à l'antenne et aux programmes et de délégué au numérique.
3. En 2018, ont été ajoutés au périmètre mesuré les postes d'administrateur de production, de responsable des finances et de responsable des ressources humaines qui siègent aux comités de direction des antennes régionales de France 3.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2022

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Directeur-riche de station	10	30	40	25	23	19	11	14
Rédacteur-riche en chef	18	25	43	42	48	48	43	41
Responsable des programmes	7	35	42	17	14	14	18	20
Responsable technique	3	41	44	7	5	5	5	5

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles/Entreprises de l'audiovisuel public, 2022

Conseils d'administration

Contexte juridique

Plusieurs lois (loi n° 2011-103 du 27 janvier 2011 modifiée relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle, loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, loi n° 2015-990 du 6 août 2015 modifiée pour la croissance, l'activité et l'égalité des chances économiques) ont successivement traité de la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des conseils d'administration des établissements publics à caractère administratif, des établissements publics à caractère industriel et commercial et des entreprises publiques, pour tendre progressivement à une représentation paritaire en leur sein (50 % d'hommes et de femmes ou, en cas de composition impaire, un écart entre le nombre de femmes et le nombre d'hommes ne pouvant être supérieur à un, en application de l'article 52 de la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 modifiée relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique pour les établissements publics administratifs). En ce qui concerne les établissements publics industriels et commerciaux de moins de deux cents salariés, il est fait application de l'article 6-2 de la loi n° 83-675 du 26 juillet 1983 modifiée relative à la démocratisation du secteur public. L'article 6-1 de cette même loi s'applique aux établissements publics industriels et commerciaux de plus de deux cents salariés).

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d'administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2017-2022

Unités et %

Domaine d'activité	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Nombre d'établissements	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)			
Musées, patrimoine ¹	22	49	51	100	49	48	51	47
Spectacle vivant ²	11	22	14	36	61	63	62	55
Enseignement ³	36	32	11	43	74	56	56	55
Autre ⁴	9	8	9	17	47	52	55	50
Total	78	111	85	196	57	53	55	52

1. CMN, CNAC-GP, CAPA, Universcience, Chambord, EPIMOB, INHA, INRAP, Orsay, le Louvre, Château, musée et domaine national de Versailles, Guimet, Mucem, Picasso, Fontainebleau, Rodin, Henner-Moreau, OPPIC, Palais de la Porte Dorée, RMN-GP, Sèvres-Céramique, Conservation et restauration de NDR.

2. CND, CIM (CIV), Comédie-Française, EPPGHV, Opéra comique, Opéra national de Paris, Philharmonie, Théâtre national de Chaillot, Théâtre national de l'Odéon, Théâtre national de la Colline, Théâtre national de Strasbourg.

3. 20 écoles d'architecture, 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice – Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP.

4. AFR, BNF, BPI, CNC, CNAP, CNI, INA, Mobilier national.

Note : dernières données disponibles.
Note : les personnalités qualifiées des conseils d'administration des 20 écoles nationales supérieures d'architecture n'étant plus nommées par arrêté du ministère de la Culture mais élues en interne aux établissements conformément à l'article 6 de leur décret statutaire, elles ne sont donc pas comptabilisées dans le tableau 12 dans la partie établissements d'enseignement. Dès lors, seules les personnalités qualifiées des 16 établissements d'enseignement restants sont prises en compte : 6 écoles d'art en région (Bourges, Dijon, Cergy, Limoges, Nancy, Nice-Villa Arson), ENSBA, ENSAD, ENSCI, ENSMIS, CNSAD, CNSMDL, CNSMDP, ENSP, École du Louvre et INP.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, 2022

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d'administration dans les entreprises de l'audiovisuel public, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Conseil d'administration												
France Télévisions	7	8	15	47	7	8	15	47	43	43	47	47
Arte France ¹	8	10	18	44	8	10	18	44	44	44	40	40
Radio France	5	7	12	42	5	7	12	42	42	42	38	33
Institut national de l'audiovisuel (INA)	5	7	12	42	7	5	12	58	50	50	50	33
France Médias Monde	7	7	14	50	6	7	13	46	50	43	47	57
Ensemble de l'audiovisuel public	32	39	71	45	33	37	70	47	46	44	44	43
<i>dont personnalités indépendantes</i>												
France Télévisions	2	3	5	40	2	3	5	40	40	40	40	40
Arte France (conseil de surveillance)	2	4	6	33	1	3	4	25	50	50	n.d.	0
Radio France	2	2	4	50	2	2	4	50	50	50	50	50
Institut national de l'audiovisuel (INA)	2	2	4	50	2	2	4	50	75	75	75	50
France Médias Monde	2	2	4	50	1	2	3	33	50	40	40	40
Ensemble de l'audiovisuel public	10	13	23	43	8	12	20	40	53	50	50	38

n.d. : données non disponibles.
1. Le périmètre retenu est celui du conseil de surveillance et du directoire.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, Entreprises de l'audiovisuel public, 2022

Commissions et instances consultatives

Contexte juridique

L'article 74 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose une règle de parité pour la désignation des membres des commissions consultatives placées auprès des ministres. Les modalités d'application de ces dispositions ont été précisées par le décret n° 2015-354 du 27 mars 2015 relatif à l'égal accès des femmes et des hommes aux commissions et instances consultatives ou délibératives placées auprès du Premier ministre, des ministres ou de la Banque de France et par une circulaire du Premier ministre du 2 avril 2015, pour les nominations intervenant à compter du 1^{er} mai 2015 (circulaire n° 5780/SG du 2 avril 2015 relative à la mise en œuvre de la parité entre les femmes et les hommes au sein des commissions administratives).

Par ailleurs, afin d'agir à la source sur l'inégal accès des hommes et des femmes à la création, à la production culturelle et artistique comme à la diffusion des œuvres, l'article 205 de la loi n° 2017-86 du 27 janvier 2017 modifiée relative à l'égalité et à la citoyenneté prévoit une proportion d'au moins 40 % de personnes de chaque sexe dans les commissions placées auprès des établissements publics sous la tutelle du ministère ou auprès de ses services déconcentrés (comités d'experts), appelées à se prononcer sur l'attribution des subventions ou aides financières, la sélection, l'acquisition ou la commande d'œuvres, l'attribution des agréments, ou sur les sélections en vue de compétitions internationales. Cette mesure est entrée en vigueur pour les nominations postérieures au 1^{er} janvier 2018 et le décret n° 2017-1731 du 21 décembre 2017 a fixé la liste des commissions concernées.

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique pour les président-e-s et vice-président-e-s, membres titulaires et membres suppléants, 2020-2022*

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Ensemble des instances du CNM²	347	373	720	48	36
Président-e-s et vice-président-e-s	0	2	2	0	36
Membres et membres suppléants	347	371	718	48	35
<i>dont membres titulaires</i>	198	208	406	49	34
<i>dont membres suppléants</i>	149	163	312	48	40
Conseil d'administration	17	16	33	52	51
Président-e du CA	0	1	1	0	0
<i>En nombre de mandats¹</i> Membres et membres suppléants	17	15	32	53	53
Conseil professionnel³	20	20	40	50	48
Président-e du Conseil professionnel	0	1	1	0	0
Membres et membres suppléants	20	19	39	51	49
Commissions⁴	310	337	647	48	34
Président-e-s et vice-président-e-s					39
Membres et membres suppléants	310	337	647	48	33
Comités régionaux : représentant-e-s du CNM	26	27	53	49	44
<i>En nombre de personnes</i> Ensemble des instances du CNM ²	287	312	599	48	38

* Hors postes non pourvus.
1. Plusieurs mandats peuvent être exercés par les mêmes personnes.
2. Les comités régionaux ne sont pas comptabilisés dans le total des instances.
3. Le conseil professionnel a été nommé fin 2020.
4. Le nombre de commissions en charge de l'instruction des dossiers de demande d'aides peut varier d'une année à l'autre.
Note : le CNM a été créé le 1^{er} janvier 2020. Sa gouvernance se compose d'un conseil d'administration et d'un conseil professionnel. Des commissions sont constituées afin d'émettre un avis sur les demandes d'aides adressées à l'établissement. En 2022, le CNM propose de nouveaux programmes d'aides et adapte ses commissions pour répondre aux besoins de l'ensemble de la filière musicale. Celles-ci sont constituées de membres et membres suppléants nommés en exacte parité femmes-hommes. L'écart présenté dans ce tableau résulte de la nomination encore en attente au 1^{er} janvier 2022 de quelques membres.

Source : Centre national de la musique, 2022

Centre national du cinéma et de l'image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2016-2021

Unités et %

	2021			2020	2019	2018	2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Président-e-s et vice-président-e-s	36	46	82	44	51	43	39	27
Membres et membres suppléants	508	495	1 003	51	51	51	48	40
Total	544	541	1 085	50	51	51	48	39

* Ne sont prises en compte que les commissions dont les membres ont un mandat en cours de validité au 1^{er} décembre 2021. Dans le cadre de commissions comportant plusieurs collèges, les président-e-s sont compté-e-s pour chaque collège de la commission.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d'acquisition du Centre national des arts plastiques, 2018-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Commissions d'acquisition							
Collège « Arts plastiques »	4	4	50	50	50	50	63
Collège « Photographie et images »	4	4	50	50	50	50	50
Collège « Arts décoratifs, design, métiers d'art »	4	4	50	50	50	50	50
Commissions de soutien à la création							
Soutien à une recherche/production artistique	3	4	43	50	50	50	50
Soutien à la photographie documentaire contemporaine	5	3	63	50	50	50	50
Soutien à la recherche en restauration et conservation d'œuvres d'art contemporain (dispositif supprimé en 2021)				50	50	50	75
Soutien à la recherche en théorie et critique d'art	5	3	63	50	50	50	50
Soutien à l'édition imprimée/numérique	5	3	63	50	50	50	50
Soutien aux galeries d'art contemporain (depuis octobre 2021 les dispositifs sont gérés par une seule commission)	3	2	60				
Soutien à la première exposition/publication				60	60	60	63
Soutien pour une participation à une foire à l'étranger				50	50	50	50
Soutien pour l'avance remboursable dans la production d'une œuvre originale				50	50	50	50
Soutien aux maisons de production	4	3	57	50	50	50	63
Total	37	30	55	51	51	51	55

Source : Centre national des arts plastiques/Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2016-2021

Unités et %

	2021			2020	2019	2018	2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Président-e-s	16	12	28	57	57	54	56	60
Membres	140	114	254	55	52	52	54	56
Total	156	126	282	55	52	52	55	57

Source : Centre national du livre, 2022

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2016-2021

Unités et %

Commissions	2021			2020	2019	2018	2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Arts	9	5	14	64	53	45	41	33
Bande dessinée	8	11	19	42	38	45	43	47
Développement de la lecture auprès de publics spécifiques	9	7	16	56	57	56		
Diffusion du livre en bibliothèque						85	86	87
Économie numérique	4	5	9	44		29	33	43
Extraduction littérature	7	5	12	58	50	56	54	64
Extraduction sciences, sciences humaines et sociales	7	4	11	64	68	82	69	69
Histoires, sciences de l'homme et de la société	9	7	16	56	42	43	43	40
Librairies indépendantes de référence	10	9	19	53	53	50	56	56
Librairies francophones à l'étranger	8	6	14	57	42	86	62	58
Littérature classique et critique littéraire	8	6	14	57	69	59	60	59
Littérature jeunesse	8	7	15	53	53	53	50	50
Littérature scientifique et technique	2	7	9	22	33	47	67	64
Littératures étrangères (roman, poésie)	9	4	13	69	56	56	56	61
Partir en livre	11	3	14	79	88	67		
Philosophie	3	7	10	30	31	40	44	46
Poésie	7	7	14	50	54	52	57	47
Printemps des poètes	4	1	5	80	60	60		
Roman	10	8	18	56	50	50	53	61
Théâtre	5	4	9	56	40	40	40	52
Valorisation des fonds et de la création éditoriale en librairie	7	7	14	50	50	47		
Vie littéraire	11	6	17	65	65	65	60	64
Total général	156	126	282	55	52	52	55	55

Source : Centre national du livre, 2022

Emploi et rémunération

Contexte juridique

L'égalité entre les femmes et les hommes est un principe constitutionnel depuis 1946 et concerne notamment la sphère professionnelle, où s'applique la règle « à travail égal, salaire égal ». La ministre de la Fonction publique a publié le 22 décembre 2016 une circulaire visant à assurer une effective égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels, par la déclinaison du protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans la fonction publique, signé le 8 mars 2013 par l'ensemble des organisations syndicales et les employeurs publics. Un accord spécifique, visant les mêmes fins, a été signé le 22 novembre 2018 avec l'ensemble des organisations syndicales du ministère de la Culture.

Des avancées ont également été obtenues en matière de réduction des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes dans l'entreprise ainsi que de lutte contre les violences sexuelles et les agissements sexistes au travail. Celles-ci s'effectuent en application des articles 104 et 105 de la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 modifiée pour la liberté de choisir son avenir professionnel et dont les mesures ont été précisées par décret n° 2019-15 du 8 janvier 2019.

Entré en vigueur le 1^{er} janvier 2019, celui-ci s'applique aux employeurs de droit privé ainsi que leurs salarié-e-s et aux personnels des personnes publiques employés dans les conditions du droit privé.

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agents titulaires du ministère de la Culture en 2020*

Unités, euros et %

Par corps		Femmes		Hommes		Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif en 2020 (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)	
Corps	Catégorie	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)				
Emplois administratifs									
Administrateur-riche-s civil-e-s	A	934	40 438	886	39 253	41	39	98	
Assistants services sociales	A					2	100		
Attaché-e-s administratif-ve-s d'État	A	603	14 792	624	15 998	675	66	96	
Emplois fonctionnels	A	1 063	38 420	1 046	41 742	76	36	91	
Infirmier-ère-s d'État	A					3	100		
Inspecteur-riche-s conseiller-ères-s créat.	A	723	11 859	737	12 051	161	60	100	
Inspecteur-riche-s généraux-ales aff. c.	A	1 224	47 829	1 220	46 659	23	43	102	
Secrétaires administratif-ve-s	B	446	7 276	440	7 175	813	80	100	
Adjoint-e-s administratif-ve-s d'État	C	398	5 165	387	5 218	899	84	96	
Emplois scientifiques									
Architectes urbanistes	A	742	18 149	840	21 388	238	48	96	
Assistant-e-s ingénieur-e-s	A	535	7 355	553	7 614	13	69	100	
Bibliothécaires	A	587	7 835	520	7 440	39	69	93	
Chargé-e-s d'études documentaires	A	585	10 393	611	10 461	382	76	104	
Conservateur-riche-s généraux-ales bib.	A	1 081	12 965	1 102	13 845	35	54	95	
Conservateur-riche-s bibliothèque	A	746	9 590	757	9 714	139	63	100	
Conservateur-riche-s patrimoine	A	768	10 271	854	11 332	628	57	101	
Ingénieur-e-s de recherche	A	796	10 266	832	10 347	62	56	104	
Ingénieur-e-s d'études	A	612	8 342	642	8 184	194	58	107	
Bibliothécaires assistant-e-s spécialisé-e-s	B	470	6 970	448	7 506	48	69	88	
Secrétaires de documentation	B	443	7 272	452	6 972	123	68	106	
Technicien-ne-s de recherche	B	515	7 139	518	6 808	41	39	105	
Magasinier-ère-s spécialisé-e-s	C	405	4 529	413	4 619	17	53	100	
Métiers d'art									
Chef-fe-s de travaux d'art	A	557	8 879	602	8 534	101	48	112	
Technicien-ne-s d'art	B	430	6 659	462	6 550	391	56	109	
Adjoint-e-s tech. État	C	381	4 618	385	5 055	166	14	92	
Emplois d'accueil et de surveillance du public									
Ingénieur-e-s des services culturels	A	547	8 791	603	9 147	183	49	106	
Technicien-ne-s des sc et bf	B	417	6 691	463	6 836	405	46	109	
Adjoint-e-s techniques ASM	C	376	4 314	383	4 375	827	38	100	
Enseignement									
Professeur-e-s des ENS d'art	A	695	1 711	703	1 661	139	37	104	
Par catégorie statutaire									
Corps	Catégorie	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen primes servies (€)	Part des femmes dans l'effectif (%)	Rapport du montant moyen des primes reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)
Ministère									
Agents titulaires	A	1 842	674	12 315	1 293	743	13 900	59	98
	B	1 191	440	7 060	630	458	6 868	65	107
	C	1 103	391	4 903	806	385	4 651	58	104

* Dernières données disponibles.

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Afin de neutraliser les différences indemnitaires liées à l'avancement dans la carrière, la comparaison n'est pas directement établie entre les montants indemnitaires moyens servis aux femmes et aux hommes, mais sur la base d'un indicateur construit comme suit : [montant moyen des primes servies aux femmes / IM moyen des femmes] / [montant moyen des primes servies aux hommes / IM moyen des hommes].

Les valeurs prises par cet indicateur permettent de considérer que la répartition des primes est équilibrée si le ratio est compris entre 98 % et 102 % ; favorable aux femmes s'il est supérieur à 102 % ; défavorable aux femmes s'il est inférieur à 98 %.

En 2020, 9 corps présentent une situation équilibrée (contre 10 en 2019), indiquant ainsi une répartition des primes femmes-hommes en lien avec l'indice déteu. 10 corps montrent une situation plus favorable pour les femmes (contre 7 en 2019). 8 corps ont un indicateur inférieur à 98 % indiquant une situation plus favorable pour les hommes (contre 10 en 2019).

Périmètre : le calcul du montant moyen des primes servies a été volontairement limité aux types de primes dans l'attribution desquelles une discrimination selon le genre est susceptible d'être observée : primes attachées à la manière de servir de l'agent par opposition aux primes de service fait. Ont été retenues à ce titre :

– ISE (tous les corps) ;

– complément indemnitaire (y compris prime PTM), (tous les corps) ;

– indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires D.2002-62 et D.2002-63 (chargés d'études documentaires, chefs de travaux d'art, emplois fonctionnels, techniciens d'art, techniciens des services culturels) ;

– indemnités de fonctions et de résultats, indemnités de performance, prime de rendement (emplois fonctionnels) ;

– indemnités de charges administratives (professeurs des ENS).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2022

Tableau 20 – Rémunération comparée des agents contractuels du ministère de la Culture en 2020

Unités, euros et %

Catégorie/Groupe	Femmes				Hommes				Effectif total ¹	Part des femmes dans l'effectif total (%)	Rapport du montant moyen des parts variables reçues par les femmes et celles reçues par les hommes (%)
	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)	Effectif ¹	IM Moyen ²	Montant moyen rémunération brute annuelle (€)	Montant moyen parts variables (€)			
Catégorie A - Groupe 5	12	1 257	70 675	2 784	26	1 154	64 875	2 370	38	32	108
Catégorie A - Groupe 4	93	914	53 403	1 728	98	906	50 933	1 600	191	49	107
Catégorie A - Groupe 3	214	668	37 559	1 072	119	686	38 552	1 097	333	64	100
Catégorie B - Groupe 2	100	533	29 970	692	52	531	29 832	754	152	66	91
Catégorie C - Groupe 1	42	490	27 558	438	37	473	26 605	442	79	53	96
Total général	461	687	39 060	1 109	332	739	41 571	1 219	793	58	98

1. Personnes physiques.

2. IM = indice majoré.

Note : ne sont pas recensés dans ce tableau :

- les agents contractuels art. 6 *quater* et *sexies* ;
- les agents contractuels du ministère de la Transition écologique et solidaire (ex : ministère de l'Équipement) ;
- les agents contractuels recrutés sur le fondement de l'article 27 de la loi du 11 janvier 1984 ;
- les agents contractuels *сoмч* (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) ;
- les agents contractuels hors groupe (groupe 6) ;
- les agents contractuels du titre 3 ;
- les personnels titulaires détachés sur contrat ;
- les personnels recrutés au titre de la loi dite « Berkani ».

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, bureau du pilotage des effectifs et des rémunérations, 2022

Jurys et concours

Contexte juridique

L'administration est tenue de nommer une proportion minimale de 40 % de membres de chaque sexe dans l'ensemble des jurys de concours et d'examens professionnels ainsi que dans les comités de sélection en application de l'article 16 *ter* de la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires.

Pour aller plus loin en matière d'égalité professionnelle, l'article 16 *quater* de la loi du 13 juillet 1983 susmentionnée prévoit l'obligation de présidence alternée entre les femmes et les hommes des jurys et des instances de sélection constitués pour le recrutement ou l'avancement des fonctionnaires, selon une périodicité qui ne peut excéder quatre sessions consécutives.

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2018-2020

Unités et %

	Nombre de membres de jury (dont présidence)						Présidence de jury					
	2020			2019	2018	2020			2019	2018		
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Concours (catégories A, B et C) et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A uniquement) pour l'année 2018												
Catégorie A	5	5	10	50	0	48	0	0	0	0	27	29
Catégorie B	10	10	20	50	50	50	10	6	16	63	20	64
Catégorie C	Sans objet	Sans objet	Sans objet	Sans objet	50		4	0	4	100		0
Total concours et procédures « loi Sauvadet » (catégorie A)	15	15	30	50	50	48	14	6	20	70	25	34
Examens professionnels (catégories A, B et C) + procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C) + recrutement sans concours (catégorie C)												
Catégorie A	8	10	18	44	43	46	1	2	3	33	0	50
Catégorie B	22	21	43	51	50	48	6	4	10	60	73	50
Catégorie C	6	5	11	55	50	47	1	3	4	25	57	0
Total examens professionnels et procédures « loi Sauvadet » (catégories B et C)	36	36	72	50	49	47	8	9	17	47	60	44
Total concours, examens professionnels, procédures « loi Sauvadet » et recrutement sans concours	51	51	102	50	49	48	22	15	37	59	46	36

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Service des ressources humaines, 2022

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Contexte juridique

L'article 5 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 modifiée relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine consacre le principe de l'égal accès des hommes et des femmes à la tête des institutions labellisées de la création. Les textes d'application de cet article de loi, décret n° 2017-432 du 28 mars 2017 relatif aux labels et au conventionnement dans les domaines du spectacle vivant et des arts plastiques et arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels de la création, en ont précisé les modalités d'application. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé des objectifs aux directions régionales des affaires culturelles en la matière.

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture¹, 2018-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021				Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Nombre de structures	Part mixte (%)	Part des hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des directrices ² (%)	Part des directrices ² (%)	Part des directrices ² (%)
Centres chorégraphiques nationaux (CCN)	19	16	68	16	19	16	68	16	16	16	16
Centres d'art	53	8	36	57	52	6	37	57	59	62	64
Centres de développement chorégraphique nationaux (CDCN)	13	0	38	62	13	0	23	77	67	67	67
Centres dramatiques nationaux (CDN)	38	8	50	42	38	5	58	37	29	27	22
Centres nationaux de création musicale (CNCM)	8	13	75	13	8	13	75	13	13	13	0
Centres nationaux des arts de la rue et assimilés (CNAREP)	13	8	61	31	13	8	54	38	36	36	29
Fonds régionaux d'art contemporain (FRAC)	22	5	36	59	23	4	31	65	65	65	65
Opéras (directeur général)	6	0	83	17	5	0	80	20	20	40	40
Orchestres (direction administrative)	14	0	57	43	14	0	50	50	54	65	32
Pôles nationaux cirque (PNC)	13	8	50	42	13	8	54	38	31	33	33
Scènes de musiques actuelles (SMAC)	92	0	80	20	89	3	80	17	15	13	12
Scènes nationales	76	0	66	34	76	0	67	33	34	30	30
Total	367	4	60	36	363	5	56	38	34	34	31

1. Structures subventionnées dans le cadre du programme 131.
2. Part de directrices hors équipes mixtes.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2022

Tableau 22 bis – Part des femmes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2021

Unités et %

	Nombre de femmes	Nombre d'hommes	Part des femmes (%)
Chef-fe-s d'orchestre	1	13	7

Champ : orchestre national de Lyon, orchestre d'Auvergne, orchestre national de Metz, orchestre national philharmonique de Strasbourg, orchestre national de Lille, orchestre de Picardie, orchestre national d'Île-de-France, orchestre de chambre de Paris, orchestre national de Montpellier Occitanie Pyrénées-Méditerranée, orchestre national du Capitole de Toulouse, orchestre national des Pays de la Loire, orchestre symphonique de Bretagne, orchestre national Bordeaux-Aquitaine, orchestre national Avignon-Provence.

Source : Ministère de la Culture, Deps-doc, 2022

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chef-fe-s des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022			Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par structure de tutelle								
Commune	4	13	24	24	24	19	21	19
Groupement de communes	5	5	50	50	50	44	50	33
Métropole	0	4	0	0	0	0	0	0
Conseil départemental	11	18	38	38	34	34	37	28
Groupe de départements	0	2	0	0	0	0	0	0
Total	20	42	32	32	31	28	30	25

Source : Ministère de la Culture, Observatoire de l'archéologie, 2022

Tableau 24 – Part des femmes parmi les directeur-ice-s des archives départementales, 2016-2021

Unités et %

	2021			2020	2019	2018	2017	2016
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)				
Directeur-ice	51	48	99	52	51	48	49	46
<i>dont 10 à 19 agent-e-s</i>	10	10	20	50	48	<i>n.d.</i>	22	<i>n.d.</i>
<i>dont 20 à 29 agent-e-s</i>	16	18	34	47	47	<i>n.d.</i>	56	<i>n.d.</i>
<i>dont 30 à 39 agent-e-s</i>	18	10	28	64	66	<i>n.d.</i>	50	<i>n.d.</i>
<i>dont 40 agent-e-s et plus</i>	7	10	17	41	38	<i>n.d.</i>	47	<i>n.d.</i>

n.d. : données non disponibles.

Note : en 2021, deux collectivités territoriales ont été fusionnées, le Haut et le Bas-Rhin, pour donner naissance à la Collectivité européenne d'Alsace. La Corse du Sud et celle du Nord ont, quant à elles, fusionnées administrativement en Collectivité territoriale de Corse en 2018, mais cela n'a eu d'effet au niveau des services d'archives qu'en 2020. Les 101 services d'archives ne sont plus désormais que 99.

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2022

Tableau 25 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s/chef-fes de service ou département dans les trois services à compétences nationale (scn) des archives en 2021

Unités et %

	Total	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Archives nationales 2021				
Directeur-riche/chef-fe de service ou département	29	18	11	62
<i>dont 5 à 14 agent-e-s</i>	9	7	2	78
<i>dont 15 à 39 agent-e-s</i>	12	9	3	75
<i>dont 40 à 100 agent-e-s</i>	4	2	2	50
<i>dont 101 à 200 agent-e-s</i>	2	0	2	0
<i>dont 400 agent-e-s et plus</i>	2	0	2	0
Archives nationales du monde du travail 2021				
Directeur-riche/chef-fe de service ou département	4	3	1	75
<i>dont 5 à 14 agent-e-s</i>	3	2	1	67
<i>dont 15 à 39 agent-e-s</i>	1	1	0	100
Archives nationales des Outre-mer 2021				
Directeur-riche/chef-fe de service ou département	5	3	2	60
<i>dont 5 à 14 agent-e-s</i>	3	1	2	33
<i>dont 15 à 39 agent-e-s</i>	2	2	0	100
Total des 3 scn archives 2020				
Directeur-riche/chef-fe de service ou département	38	24	14	63
<i>dont 5 à 14 agent-e-s</i>	15	10	5	67
<i>dont 15 à 39 agent-e-s</i>	15	12	3	80
<i>dont 40 à 100 agent-e-s</i>	4	2	2	50
<i>dont 101 à 200 agent-e-s</i>	2	0	2	0
<i>dont 400 agent-e-s et plus</i>	2	0	2	0
Direction des 3 scn archives 2020				
Chef-fe d'établissements	3	2	1	67
Directeur-riche/Sous-directeur-riche	6	2	4	33

Source : Ministère de la Culture, Service interministériel des archives de France, 2022

Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2020

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2020			Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Musées de France ¹ accueillant le plus de visiteur-se-s (30 établissements)	13	17	30	43	46

1. Hors musées nationaux.
Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale des patrimoines, Service des musées de France, 2022

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 13 février 2020	Au 6 février 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Par type de structure									
Établissements publics nationaux	19	21	40	48	45	44	32	33	33
Établissements publics de coopération culturelle (EPCC) et associations	18	41	59	30	32	27	28	31	30
Par domaine									
Architecture	7	14	21	33	33	33	33	38	n.d.
Arts plastiques et pluridisciplinaires	18	27	45	40	41	37	34	37	n.d.
Audiovisuel et cinéma	1	1	2	50	50	50	50	50	n.d.
Patrimoine et musée	1	1	2	50	50	50	100	50	n.d.
Spectacle vivant	10	19	29	34	31	26	17	19	n.d.
Total	37	62	99	37	37	29	29	32	31

n.d. : données non disponibles.
Note : signalons les nominations au 24 janvier 2022 d'Alexia Fabre à l'École supérieure des beaux-arts de Paris et de Rozenn Le Merrer le 1^{er} février 2022 à l'École supérieure des beaux-arts de Nantes Saint-Nazaire.

Source : Ministère de la Culture, Délégation générale à la transmission, aux territoires et à la démocratie culturelle, Sous-direction des formations et de la recherche, 2022

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction* des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2017-2022

Unités et %

	Au 1 ^{er} janvier 2022				Au 1 ^{er} janvier 2021	Au 1 ^{er} janvier 2020	Au 1 ^{er} janvier 2019	Au 1 ^{er} janvier 2018	Au 1 ^{er} janvier 2017
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Répartition par secteur d'activité									
Livre et presse	7	38	45	16	13	12	16	11	16
<i>dont livre</i>	2	15	17	12	16	21	33	18	27
<i>dont presse</i>	5	23	28	18	10	7	10	9	12
Audiovisuel	1	23	24	4	14	8	11	7	3
Publicité	4	10	14	29	31	13	5	16	19
Autres (spectacle vivant, jeux vidéo, métiers d'arts, musique, photographie et architecture)	3	14	17	18	14	0	0	0	0
Total	15	85	100	15	16	9	11	10	12

* Président-e, directeur-riche général-e ou, le cas échéant, gérant-e.
Champ : les 100 entreprises des secteurs culturels ayant le chiffre d'affaires le plus important en 2019, hors établissements publics et entreprises de l'audiovisuel public.
Note : rupture de série entre le 1^{er} janvier 2020 et le 1^{er} janvier 2021.

Source : Insee, Esane/Ministère de la Culture, Secrétariat général, Département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation (Deps-doc), 2022

Accès aux moyens de création et de production

Contexte juridique

L'article 1^{er} de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014 modifiée pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes impose que des actions soient menées pour garantir l'égal accès des femmes et des hommes à la création et à la production culturelle et artistique, ainsi qu'à la diffusion des œuvres.

L'article 3 de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine prévoit plus particulièrement que la politique en faveur de la création artistique poursuive l'objectif de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines de la création artistique. Les arrêtés du 5 mai 2017 fixant le cahier des missions et des charges de l'ensemble des labels ont précisé les modalités d'application de cette disposition. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a fixé aux directions régionales des affaires culturelles des objectifs en la matière.

Création artistique

Tableau 29 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2020

Unités, milliers d'euros et %

	Composition de la commission		Nombre d'aides accordées		Montant des aides accordées	
	Nombre de membres	Part des femmes (%)	Total	Part des femmes/total H+F ¹ (%)	Total (milliers d'euros)	Part des femmes/total H+F ¹ (%)
Aide à l'écriture d'œuvres musicales	89	45	80	30	229	27
Aide à l'écriture dramatique	22	50	50	49	790	46
Soutien à la commande artistique dans le domaine des arts plastiques						
Aides déconcentrées pour la danse	156	56	283	46	8 571	46
Aide au projet			120	55	1 229	54
Aide à la structuration			90	45	2 255	42
Conventionnement			70	36	5 061	45
Aides déconcentrées pour la musique	217	45	362	21	14 340	17
Aide au projet			134	34	1 209	36
Aide à la structuration			112	13	2 955	12
Conventionnement			115	14	9 771	17
Aides déconcentrées pour le théâtre	249	50	609	40	25 797	28
Aide au projet			272	52	3 198	53
Conventionnement			304	30	21 768	24
Total des aides déconcentrées pour le spectacle vivant	679²	49	1 254	36	48 708	28

1. La part des femmes recevant des aides déconcentrées est calculée à partir du sexe du directeur artistique en excluant du pourcentage les duos et collectifs mixtes qui représentent de 7 à 16 % des aides allouées selon les disciplines.

2. Ce total inclut les experts des commissions pluridisciplinaires en Outre-Mer qui examinent les aides pour les 3 disciplines.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2021

Livre

Tableau 30 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteur-ric-e-s et aux traducteur-ric-e-s par type d'aide en 2021

Unités, euros et %

	Demandes		Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part des demandes émises par des femmes (%)	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Allocation annuelle aux auteur-ric-e-s	6	0	6	0	68 000	0	0	11 333	///
Bourses	681	47	306	46	3 038 000	42	9 149	10 594	- 14
Bourse de résidence	29	48	29	48	94 000	40	2 714	3 733	- 27
Bourse aux traducteur-ric-e-s des langues étrangères vers le français	33	61	24	58	127 000	72	6 500	7 400	- 12
Bourse de séjour aux traducteur-ric-e-s du français vers les langues étrangères	32	38	25	40	144 000	25	3 600	4 667	- 23
Total	781	47	390	46	3 471 000	42	8 128	9 555	- 15

Source : Centre national du livre, 2022

Tableau 31 – Répartition du soutien du Centre national du livre (CNL) aux auteur-ric-e-s et aux traducteur-ric-e-s par domaine éditorial en 2021

Unités, euros et %

Domaine éditorial	Aides allouées		Montants alloués		Montant moyen par aide allouée...		
	Total	Part allouée à des femmes (%)	Total (euros)	Part allouée à des femmes (%)	... aux femmes (euros)	... aux hommes (euros)	Écart femmes/hommes (%)
Arts	7	43	81 000	43	11 667	11 500	1
Bande dessinée	58	28	532 000	23	7 625	9 762	- 22
Histoire, sciences humaines et sociales	10	30	57 000	23	4 333	6 286	- 31
Littérature classique et critique littéraire	1	100	15 000	100	15 000		
Littérature jeunesse	66	65	589 000	56	7 698	11 217	- 31
Littérature scientifique et technique	2	50	16 000	50	8 000	8 000	0
Littératures étrangères	25	60	219 000	50	7 267	11 000	- 34
Philosophie	9	22	79 000	29	11 500	8 000	44
Poésie	34	38	264 000	46	9 385	6 762	39
Roman	145	48	1 330 000	44	8 357	9 933	- 16
Théâtre	27	44	221 000	42	7 667	8 600	- 11

Source : Centre national du livre, 2022

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (CNC), 2011-2020

Unités et %

	Nombre de projets aidés	Répartition selon le sexe des réalisateur-rices		
		Femmes (%)	Hommes (%)	Mixte ¹ (%)
2011	57	33	65	2
2012	56	29	70	2
2013	55	31	67	2
2014	57	23	77	0
2015	57	35	65	0
2016	55	24	73	4
2017	53	32	62	6
2018	54	15	80	6
2019	49	41	55	4
2020	53	40	57	4

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Note : le nombre de demandes d'aides étant très important, il n'existe pas de répartition de celles-ci par sexe.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2011-2020

Millions d'euros et %

	Devis moyen en fonction du genre du réalisateur (millions d'euros)				Écart femmes/hommes (%)
	Femmes	Hommes	Mixte ¹	Ensemble	
2011	3,49	6,14	4,35	5,47	- 43
2012	3,45	5,69	2,27	5,10	- 39
2013	3,19	5,59	1,54	4,90	- 43
2014	2,83	4,35	0,16	3,94	- 35
2015	3,50	4,70	1,53	4,38	- 26
2016	2,58	6,52	2,03	5,47	- 60
2017	3,47	5,51	3,58	4,90	- 37
2018	2,88	4,45	0,36	4,04	- 35
2019	2,56	4,28	1,32	3,76	- 40
2020	2,23	3,81	1,13	3,39	- 41

1. Films coréalisés par des personnes de genre différent.
Lecture : en 2020, le devis moyen des films d'initiative française réalisés par des femmes est de 2,23 millions d'euros, soit 41 % de moins que le devis moyen des films réalisés par des hommes (3,81 millions d'euros).

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Contexte juridique

Dans le cadre des textes d'application de la loi n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine, l'objectif de la parité d'accès à la programmation a été intégré dans les cahiers des charges des établissements labellisés de la création artistique. La note du 8 mars 2017 relative à la parité dans le secteur de la création a précisé les progressions attendues. S'agissant des médias l'article 3-1 de la loi n° 86-1067 du 30 septembre 1986 modifiée relative à la liberté de communication, qui détaille désormais les missions de l'Autorité de régulation de la communication audiovisuelle (Arcom) créé par la loi du 25 octobre 2021 relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique, prévoit que cette nouvelle autorité de régulation, née de la fusion du Conseil supérieur de l'audiovisuel (CSA) et de la Haute Autorité pour la diffusion des œuvres et la protection des droits sur internet (Hadopi), assure le respect des droits des femmes dans le domaine de la communication audiovisuelle. À cette fin, elle veille, d'une part, à une juste représentation des femmes et des hommes dans les programmes des services de communication audiovisuelle et, d'autre part, à l'image des femmes qui apparaît dans ces programmes, notamment en luttant contre les stéréotypes, les préjugés sexistes, les images dégradantes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein des couples. Dans ce but, elle porte une attention particulière aux programmes des services de communication audiovisuelle destinés à l'enfance et à la jeunesse. Dans ce but, les sociétés nationales de programmes sont tenues, au sens de l'article 20-1 A de la loi du 30 septembre 1986 de fournir à l'Arcom des indicateurs qualitatifs et quantitatifs sur la représentation des femmes et des hommes dans leurs programmes. En effet, en application de l'article 43-11 de la même loi, ces sociétés sont tenues de mettre en œuvre des actions en faveur de la cohésion sociale, de la diversité culturelle, de la lutte contre les discriminations et des droits des femmes. Elles doivent notamment s'attacher à promouvoir l'égalité entre les femmes et les hommes et à lutter contre les préjugés sexistes, les violences faites aux femmes et les violences commises au sein du couple.

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2021-2022

Unités et %

	Théâtres nationaux*	Centres dramatiques nationaux et régionaux*	Scènes nationales*	Scènes conventionnées*	Scènes conventionnées d'intérêt national*	Pôles nationaux des arts du cirque*	Centres nationaux de la marionnette	Centres de développement chorégraphiques	Ensemble
Nombre de représentations	1 388	3 862	6 516	1 192	5 146	480	252	194	19 030
Part des représentations de spectacles mis en scène par des femmes (%)	45	51	38	38	41	30	59	60	42
Nombre de spectacles	114	970	3 185	735	3 221	270	137	130	8 762
Part des spectacles mis en scène par des femmes (%)	48	49	39	37	41	36	55	63	42
Nombre de spectacles jeune public	7	107	1 129	330	1 478	129	69	39	3 288
Part des spectacles jeune public mis en scène par des femmes (%)	57	57	40	42	44	27	64	67	43
Répartition des femmes par fonction (%)									
Part de femmes ayant écrit le spectacle	34	32	30	31	32	33	33	44	31
Part de femmes ayant réalisé l'adaptation	57	42	41	35	41	33	47	-	41
Part de femmes ayant réalisé la traduction	43	39	40	42	45	50	63	50	42
Part de femmes ayant réalisé la mise en scène	46	47	40	37	41	39	61	31	42
Part de femmes ayant réalisé la scénographie	60	41	40	41	43	43	60	62	42
Part de femmes ayant réalisé la chorégraphie	41	51	44	44	46	68	42	49	46

* Saisie partielle pour deux théâtres nationaux, six centres dramatiques nationaux, trois scènes nationales, une scène conventionnée, six scènes conventionnées d'intérêt national et trois pôles nationaux du cirque.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, Deps-doc, 2022

Musique

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2021-2022

Unités et %

	Opéras*	Part mis en scène par des femmes (%)
Nombre de représentations	1 263	20
Nombre de spectacles	330	25
Nombre de spectacles jeune public	82	33
Répartition des femmes par fonction (%)		
Direction musicale	12	n.d.
Mise en scène	25	n.d.
Chorégraphie	40	n.d.
Livret	6	n.d.
Compositeur-rice	3	n.d.

n.d. : données non disponibles.
* Saisie partielle pour un opéra.

Source : Les Archives du spectacle/Ministère de la Culture, Deps-doc, 2022

Tableau 36 – Présence des femmes dans la programmation de certains festivals emblématiques de musique en 2019

Unités et %

	Femmes	Hommes	Non renseigné	Total	Part des femmes (%)
Festivals de musiques actuelles¹					
Nombre d'individu-e-s	748	4 668		5 416	14
Festivals de musiques classiques²					
Nombre de compositeur-rice-s	43	501	3	547	8
Direction musicale	11	122	0	133	8
Chef-fe-s d'orchestre	7	106	0	113	6
Direction de chœur	3	10	0	13	23
Direction de maîtrise	3	0	0	3	100
Chef-fe-s de chant	0	7	0	7	0
Musicien-ne-s interprètes (hors compositeur-rice-s)	332	852	1	1 185	28
Solistes	205	442	0	647	32
Membres des ensembles	125	303	1	429	29
Nombre d'individu-e-s différent-e-s (tous rôles confondus)	370	1 330	3	1 703	22

1. Sur 90 festivals de musiques actuelles, regroupant 3 540 représentations par 2 290 entités artistiques.
2. Sur 10 festivals de musiques classiques, regroupant 649 représentations par 388 entités artistiques.

Source : Centre national de la musique/Université Paris 1 Panthéon-Sorbonne/Mission Diversité-Égalité, 2022

Photographie

Tableau 37 – Femmes photographes en 2019

Unités et %

	Effectif total	Nombre de femmes	Part des femmes (%)
Photographes	23 300	8 900	38
Photographes âgé-e-s de plus de 40 ans	12 000	6 500	54
Photographes âgé-e-s de moins de 40 ans	11 300	2 400	21

Champ : photographes de 15 ans ou plus en emploi, France hors Mayotte.

Source : Insee, enquêtes Emploi 2018 à 2020/Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Tableau 38 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2021

En %

	2019	2020	2021
Photographes exposées dans les festivals	n.d.	n.d.	42
Femmes photographes dans les expositions photo	44	39	n.d.

n.d. : données non disponibles.
 Champ : festivals (Les Rencontres d'Arles, Les photautumnales, Visa pour l'Image, La Gacilly, Circulations, Les promenades de Vendôme, Boutographies, ImagesSingulières, MAP, Itinéraires Photo voyageur, Chroniques nomades, Baie de Saint-Brieuc, Manifesto, Nicéphore (biennale), Les photographiques, Quinzaine photographique, Été photo de Lectoure, Portrait Vichy, Planche contact, Photo Marseille, Transphotographiques) et expositions (MEP, BAL, Musée Niepce, Jeu de Paume, CPE, Le Point du Jour, CRP, Villa Pérochon, Lectoure, Diaphane, Gwinzegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre Photographique de Rouen, L'imagerie, Le lieu, Carré d'Art, Confluence, Carré Amelot, Imatge, Graph-cmi, Voies Off – Arles, Centre Photographique – Marseille, Hôtel Fontfreyde, Simultania, La Chambre, Cri des lumières, Maison Robert Doisneau).

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc/DGCA, Département de la photographie, 2022

Tableau 38 bis – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2020

En %

	2018	2019*	2020
Part de femmes photographes dans les acquisitions	31	45	42
Part d'œuvres de femmes au sein des acquisitions	22	21	31

* Le MNAM a fait l'acquisition en 2019 de 824 œuvres de Paul Virilio.
 Champ : Biot, Musée national Fernand Léger ; Bobigny, Collection départementale de la Seine-Saint-Denis Bordeaux CAPC ; Fonds d'art contemporain – Paris Collections ; Frac : Alsace, Bourgogne, Bretagne, Champagne-Ardenne, Corse, des Pays de la Loire, Franche-Comté, Grand large Hauts-de-France, Île-de-France, Normandie Caen, Normandie Rouen, Nouvelle-Aquitaine MÉCA, Occitanie Montpellier, Poitou-Charentes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, FRAC-Artothèque Nouvelle-Aquitaine, JAC Rhône-Alpes, Le Cateau-Cambrésis, Musée Matisse ; Lyon musée d'art contemporain ; Marseille MUCEM ; Marseille, MAC, Marseille, FCAC ; Marseille, Musée Cantini ; Nantes, musée d'arts ; Nice, Musée d'art moderne et d'art contemporain ; Nîmes, Carré d'art ; Paris, Musée d'art moderne ; Cnap/Fnac ; MNAM /CCI ; Musée national de l'immigration ; Musée national Picasso ; Rochechouart, Musée départemental d'art contemporain ; Rodez musée Soulages ; Roubaix, La Piscine ; Saint-Étienne métropole, Musée d'art moderne et contemporain ; Sérignan, MRAC-Occitanie ; Strasbourg, Musée d'Art moderne ; Toulon, Hôtel départemental des Arts ; Toulouse, Les Abattoirs ; Villeneuve d'Ac, LaM ; Vitry-sur-Seine, MAC/VAL.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc/DGCA, Département de la photographie, 2022

Tableau 38 ter – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2017-2021

Unités et %

	2021			2020			2019			2018			2017		
	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Directeur-riche	16	18	47	16	18	47	16	18	47	15	17	47	14	18	44

Champ : MEP, Le Bal, Jeu de Paume, CPE, Le Point du Jour, CRP, Villa Pérochon, Lectoure, Diaphane, Gwinzegal, Destin Sensible, La Capsule, Centre Photographique de Rouen, L'imagerie, Le lieu, Galerie Carré d'Art – Chartres de Bretagne, Galerie Confluence – Nantes, Carré Amelot – La Rochelle, Centre d'art Image/Imatge – Orthez, Graph-cmi – Carcassonne, Voies Off – Arles, Centre photographique – Marseille, Hôtel Fontfreyde, Simultania, La Chambre-Strasbourg, Cri des lumières – Luneville, Maison Robert Doisneau.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc/DGCA, Département de la photographie, 2022

Tableau 38 quater – Enseignant-e-s des secteurs de la photographie

Unités et %

Enseignantes photo	Enseignants photo	Part des femmes (%)
11	19	37

Champ : Louis Lumières, Les Gobelins, ENSP Arles.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc/DGCA, Département de la photographie, 2022

Jeu vidéo

Tableau 39 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2021

En %

	2021	2020	2019	2018
Studios de développement	22	19	14	14
Direction des entreprises	11	n.d.	15	n.d.
Image	n.d.	n.d.	15	16
Édition et support	n.d.	n.d.	14	14
Management	n.d.	n.d.	11	11
Design	n.d.	n.d.	6	9
Technologie	n.d.	n.d.	6	4

n.d. : données non disponibles.

Source : Syndicat national du jeu vidéo, 2022

Tableau 40 – Place des auteur-riche-s dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2020

Unités et %

	2019			
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée*	Total
Projets aidés par le CNC	53	23	7	83
Écrits par des hommes	28	14	4	46
Écrits par des femmes	10	4	1	15
Mixtes	15	5	2	22
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	19	17	14	18
	2020			
	Réalité virtuelle	Narration interactive	Réalité augmentée/ expérience immersive	Total
Projets aidés par le CNC	51	21	7	79
Écrits par des hommes	26	8	2	36
Écrits par des femmes	12	5	2	19
Mixtes	13	8	3	24
Projets écrits uniquement par des femmes (%)	24	24	29	24

Projets aidés au titre de l'aide à l'écriture, l'aide au développement et l'aide à la production du fonds d'aide aux expériences numériques. En 2020, cinq projets ont bénéficié de deux aides différentes du fonds. Ils ne sont comptabilisés qu'une seule fois dans le total annuel.
* Dont projets intégrant de la réalité virtuelle.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Tableau 41 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (vFX) en 2020

En %

	Part des femmes (%)
Effectifs totaux	31
Répartition par type de contrat	
CDI	32
CDD	42
CDDU	31
Répartition par métier	
Métiers comptabilité et ressources humaines	78
Métiers services généraux	74
Suivi de production	62
Métiers administratifs et commerciaux	53
Postproduction	34
Tournage	20
Infographiste	23
Réalisateur	28
Support technique – TD – R&D	10

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée – Audiens, 2022

Arts plastiques

Tableau 42 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2013-2019

Unités et %

	2019		2018	2017	2016	2015	2014	2013
	Total d'œuvres acquises	Part des œuvres de femmes (%)						
Acquisitions FNAC*								
Ensemble des œuvres	622	47	47	n.d.	12	43	31	17
Œuvres françaises	421	34	57	n.d.	8	40	38	8
Œuvres étrangères	201	43	36	n.d.	35	49	25	36
Acquisitions FRAC								
Ensemble des œuvres	698	38	58	40	23	33	25	28
Œuvres françaises	430	34	64	32	21	29	28	39
Œuvres étrangères	268	44	46	48	24	35	32	21

Note : la ventilation du total du nombre d'œuvres acquises n'est pas disponible pour 2017.
* Non comptabilisé quatre œuvres de collectifs mixtes : Hommes/femmes et Français/étrangers.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2022

Tableau 43 – Part des femmes parmi les artistes exposé-e-s dans les FRAC et les centres d'art, 2015-2019

Unités et %

	2019				Part des femmes (%)	2018	2017	2016	2015
	Nombre total d'artistes exposés	Mixtes	Hommes	Femmes		Part des femmes (%)			
FRAC									
Ensemble des artistes exposés	3 204	14	2 236	954	30	25	n.d.	28	23
dont expositions monographiques	148	2	85	61	41	29	25	31	25
dont expositions collectives	3 056	12	2 151	893	29	24	n.d.	27	23
Centres d'art									
Ensemble des artistes exposés	1 897	154	1 012	731	38	40	n.d.	30	31
dont expositions monographiques	180	0	109	71	39	41	33	40	33
dont expositions collectives	1 717	154	903	660	38	40	n.d.	28	31

n.d. : données non disponibles pour 2017.
Note : dernières données disponibles.

Source : Ministère de la Culture, Direction générale de la création artistique, 2022

Patrimoine

Tableau 44 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2016-2021

Unités et %

Type d'expositions	2021			Part des femmes (%)	2020	2019	2018	2017	2016
	Nombre total de d'expositions	Nombre total de commissaires	Nombre de femmes		Part des femmes (%)				
Expositions « d'intérêt national »	18	40	22	55	52	57	50	54	58
Réunion des musées nationaux-Grand Palais (RMN-GP)*	10	22	8	36	73	30	38	44	62
Total	28	62	30	48	57				

* Base : services à compétence nationale, galeries du Grand Palais, musée du Luxembourg.
Note : certaines expositions peuvent avoir plusieurs personnes pour commissaire.

Source : Réunion des musées nationaux-Grand Palais/Ministère de la Culture, Direction générale des Patrimoines et de l'architecture/Deps-doc, 2022

Cinéma

Tableau 45 – Part des femmes dans la réalisation de courts métrages, 2012-2020

Unités et %

	Nombre de réalisateur-rice-s de courts métrages	Part des femmes (%)
2012	135	27
2013	122	35
2014	100	37
2015	140	29
2016	138	38
2017	172	38
2018	141	40
2019	109	39
2020	69	38

Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.
Champ : films de court métrage aidés dans le cadre de l'aide sélective avant et après réalisation, ainsi qu'à l'aide au programme. Films dont la production est achevée et dont les comptes définitifs ont été retournés au CNC au 12 novembre 2021.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Tableau 46 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2011-2020

Unités et %

	Nombre de films agréés	Répartition selon le genre (%)		
		Femmes	Hommes	Mixte
2011	271	21	76	3
2012	279	21	76	3
2013	269	21	75	3
2014	258	20	78	2
2015	300	21	77	2
2016	283	20	76	3
2017	300	23	73	4
2018	300	23	75	2
2019	301	23	74	3
2020	239	25	74	1

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et n'est comptabilisé une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément des investissements.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Tableau 47 – Nombre de films agréés et sortis en salles sur la même période selon l'année d'agrément et le genre des réalisateurs, 2011-2020

Unités, milliers et %

Genre des réalisateurs	Nombre de films sortis en salle					Nombre moyen d'entrées par film (milliers)				Nombre d'entrées pour 100 € investis			
	Femmes	Hommes	Mixte*	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixte*	Total	Femmes	Hommes	Mixte*	Total
2011	55	195	6	256	21	157	405	497	354	4,6	6,9	9,8	6,6
2012	54	200	9	263	21	133	289	178	254	3,8	5,2	7,5	5,1
2013	52	188	9	249	21	151	375	91	318	4,8	6,8	4,8	6,5
2014	46	186	4	236	19	176	271	13	248	6,3	6,2	8,5	6,2
2015	58	205	5	268	22	178	313	273	283	5,3	6,7	16,7	6,5
2016	47	194	9	250	19	119	301	131	261	4,1	4,9	6,2	4,8
2017	62	188	10	260	24	129	368	171	303	3,8	6,9	4,7	6,3
2018	59	180	6	245	24	105	341	39	277	3,7	7,2	4,9	6,6
2019	22	88	1	111	20	118	308	n.d.	268	6,5	5,9	n.d.	6,0
2020	1	16	0	17	6	n.d.	52	n.d.	50	n.d.	5,9	n.d.	5,8
Total	456	1 640	59	2 155	21	141	329	169	285	4,6	6,3	7,2	6,1

n.d. : données non disponibles.
* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et n'est comptabilisé une seule fois.
Note : les années considérées sont les années d'agrément. Les entrées sont arrêtées au 31 décembre 2020.
Note de lecture : 55 films agréés en 2011 et sortis en salles entre 2011 et 2020 ont été réalisés par des femmes. En moyenne, chacun de ces films enregistre 157 000 entrées. En rapportant les entrées à leurs devis, ces films enregistrent 4,6 entrées pour 100 € investis.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Tableau 48 – Part de longs métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2011-2020

En %

Genre des réalisateurs	Films d'initiative française			Films à majorité étrangère			Total films agréés		
	Femmes	Hommes	Mixte*	Femmes	Hommes	Mixte*	Femmes	Hommes	Mixte*
2011	22,8	73,8	3,4	13,8	83,1	3,1	20,7	76,0	3,3
2012	22,0	75,1	2,9	18,6	77,1	4,3	21,1	75,6	3,2
2013	23,1	73,6	3,4	14,8	82,0	3,3	21,2	75,5	3,3
2014	21,7	76,4	2,0	14,5	83,6	1,8	20,2	77,9	1,9
2015	22,6	75,6	1,7	15,2	83,3	1,5	21,0	77,3	1,7
2016	23,5	73,8	2,7	9,7	85,5	4,8	20,5	76,3	3,2
2017	25,2	70,3	4,5	17,9	80,8	1,3	23,3	73,0	3,7
2018	21,9	76,4	1,7	27,0	69,8	3,2	23,0	75,0	2,0
2019	24,2	72,5	3,3	18,0	80,3	1,6	22,9	74,1	3,0
2020	25,8	73,7	0,5	20,4	77,6	2,0	24,7	74,5	0,8
Total	23,3	74,1	2,6	17,0	80,3	2,7	21,9	75,5	2,6

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Tableau 48 bis – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs, 2011-2020

Unités et %

Genre des réalisateurs	Films de fiction				Films documentaires				Films d'animation			
	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Mixtes*	Part des femmes (%)
2011	40	127	5	23	7	20	2	24	5			
2012	38	120	3	24	8	28	2	21	9	1		
2013	36	128	4	21	12	21	3	33	4			
2014	36	127	1	22	8	23	3	24	5			
2015	44	144	1	23	9	30	3	21	3			
2016	38	128	4	22	14	25	2	34	10			
2017	47	126	7	26	7	28	2	19	2	2	1	40
2018	41	141	1	22	11	35	3	22	5			
2019	37	139	3	21	21	31	4	38	4	1		
2020	32	101	1	24	15	34		31	2	5		29
Total	389	1281	30	23	112	275	24	27	4	52	3	7

* Lorsqu'un film est coréalisé par des personnes de genre différent, il est qualifié de mixte et comptabilisé une seule fois.

Note de lecture : 40 films d'initiative française de fiction ont été réalisés par des femmes en 2011, 127 par des hommes et 5 par des femmes et des hommes. 23 % des films de fiction d'initiative française ont donc été strictement réalisés par des femmes en 2011.

Source : Centre national du cinéma et de l'image animée, 2022

Médias

Tableau 49 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2020

Unités et %

	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013
Fiction	38	41	40	///	35	39	37	37
dont fiction française récente (moins de 3 ans)	41	43	40	///	37	n.d.	41	42
Information	38	39	38	///	37	36	36	35
Magazines et documentaires	34	38	36	///	32	35	34	37
Divertissement	46	40	43	///	41	n.d.	39	41
Sport	12	15	24	///	17	n.d.	16	15

n.d. : données non disponibles.

Champ : chaînes gratuites de la TNT et Canal+.

Les observations ont été menées sur les programmes d'information de la mi-journée et sur la tranche horaire 17-23 h.

Source : Conseil supérieur de l'audiovisuel, TNS-Sofres, 2022

Tableau 50 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2016-2020

En %

		Part de présentatrices					Part d'expertes					Part de journalistes				
		2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Chaînes de radio publiques	France Info	30	35	27	19	93	46	46	27	31	34	40	40	36	38	6
	France Inter	41	42	39	36	34	36	38	36	34	27	51	49	46	46	44
	France Culture	47	47	48	52	46	42	39	36	33	28	49	51	47	48	43
	France Musique	57	47	57	49	28	48	51	50	28	23	47	58	44	52	44
	RFI	17	47	43	42	45	24	36	35	32	35	13	35	40	37	37
Chaînes de radio privées	RMC	48	11	18	17	20	47	15	20	24	21	30	25	19	20	55
	RTL	46	49	33	32	41	33	42	31	31	31	38	31	31	42	35
	Europe 1	29	47	36	48	48	40	38	44	48	23	40	65	44	52	39

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2022

Tableau 51 – Part de femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2020

En %

	2020	2019	2018	2017	2016
Part de femmes	38	41	39	44	35
Part d'hommes	62	59	61	56	65

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2022

Tableau 52 – Part de femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2020

En %

	2020	2019	2018	2017	2016
Part de femmes	39	40	37	36	36
Part d'hommes	61	60	63	64	64

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2022

Tableau 53 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2016-2019

En %

		Part de présentatrices					Part d'expertes					Part de journalistes				
		2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016	2020	2019	2018	2017	2016
Chaînes de télévision publiques	France Ô*	n.d.	n.d.	71	76	64	n.d.	47	52	48	26	n.d.	n.d.	50	0	42
	France 2	38	50	54	49	38	52	41	34	31	35	47	44	42	48	45
	France 3	53	47	47	71	36	32	29	56	53	55	42	59	47	28	43
	France 4	46	0	13	58	47	67	n.d.	50	n.d.	n.d.	56	0	43	0	41
	France 5	55	67	65	61	54	47	39	37	35	32	47	36	35	39	44
Chaînes de télévision privées	TF1	44	43	25	37	34	13	50	43	25	20	58	35	26	25	30
	Canal +	42	31	27	21	36	36	35	28	22	28	18	29	27	24	27
	M6	56	47	39	60	42	30	39	20	43	17	37	53	57	45	49
	Paris Première	69	59	85	70	46	17	39	39	19	19	58	76	47	40	51
	NRJ 12	21	12	41	80	30	61	49	45	n.d.	n.d.	83	98	90	55	59
	C8	70	77	63	36	61	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	41	43	44	46	40
	TMC	35	38	37	34	46	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	53	38	36	31	17
	TFX	93	43	87	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	n.d.	50	n.d.	n.d.

n.d. : données non disponibles.
* La chaîne n'existe plus.

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom)/Ministère de la Culture, Mission RSO, 2022

Tableau 54 – Part de femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2020

En %

	2020		2019		2018		2017		2016	
	Tranche horaire		Tranche horaire		Tranche horaire		Tranche horaire		Tranche horaire	
	18 h-20 h	21 h-23 h								
Part de femmes	40	42	33	45	39	29	29	29	25	33
Part d'hommes	60	58	67	55	61	71	71	71	75	67

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2022

Tableau 55 – Part de femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2016-2020

En %

	2020	2019	2018	2017	2016
Part de femmes	43	42	42	40	41
Part d'hommes	57	58	58	60	59

Source : Autorité de régulation de la communication audiovisuelle et numérique (Arcom), 2022

Tableau 56 – Part des femmes parmi les détenteur-riche-s de la carte de presse, 2000-2019

	2019		2018	2017	2000
	Nombre de détenteur-riche-s de la carte de presse	Part des femmes (%)			
Par secteur					
Presse écrite	19 694	49	49	48	42
Télévision	6 072	44	44	43	30
Radio	3 313	44	44	44	35
Agence de presse	3 269	44	43	43	35
Autres	2 234	55	53	52	46
Par métier					
Reporter/rédacteur-riche	18 382	49	49	49	44
Rédacteur-riche en chef	4 450	40	39	38	28
Chef-fe d'agence, de service, de rubrique	3 187	46	46	45	34
Secrétaire de rédaction	2 840	64	64	64	59
Secrétaire général-e de rédaction, chef-fe d'édition	1 346	47	48	47	40
Dessinateur-riche, graphiste	1 007	55	54	54	52
Reporter photographe	840	23	22	22	13
Directeur-riche de publication ou de rédaction	998	30	27	26	18
Journaliste reporter d'images	932	38	37	36	17
Producteur-riche/réalisateur-riche	74	62	60	58	53
Autres	526	53	53	52	45
Par âge					
Moins de 26 ans	1 334	51	54	54	51
26 à 35 ans	7 872	53	53	54	47
36 à 45 ans	8 965	50	49	48	40
46 à 55 ans	9 710	45	45	44	33
56 à 65 ans	5 915	41	41	39	31
66 ans et plus	786	36	31	34	37
Total	34 582	48	47	47	40

Source : Observatoire des métiers de la presse, Afdas/CCJP, 2022

Tableau 57 – Part des femmes parmi les expert-e-s/invité-e-s de certains programmes à la télévision et à la radio en 2021

Média	Émission	Part des femmes	Part des femmes l'année précédente
France Télévisions	Ensemble d'émissions ¹	52	49
	<i>C dans l'air</i>	47	48
Arte	Ensemble d'émissions ²		
	<i>Arte Journal</i>	39	36
	<i>28 minutes</i>	42	40
	<i>X:enius/twist</i>	42	29
Radio France	Ensemble d'émissions	45	39
	<i>Grand bien vous fasse</i>	47	41
	<i>La terre au carré</i>	47	32
	<i>Le téléphone sonne</i>	41	37
	<i>La marche de l'histoire/L'heure Bleue</i>	52	36
	<i>Un jour dans le monde</i>	36	29
	<i>Les petits bateaux</i>	42	29
	<i>L'instant M</i>	36	26
	<i>Le temps du débat</i>	43	46
	<i>Les enjeux internationaux</i>	48	38
	<i>Affaires étrangères</i>	39	37
	<i>Entendez-vous l'éco ?</i>	40	36
	<i>Être et savoir</i>	57	48
	<i>De cause à effets</i>	42	44
	<i>Les informés</i>	48	46
	<i>Les experts/Minute papillon</i>	45	35
<i>La tribune des critiques de disques</i>	48	48	
France Média Monde	Ensemble émissions de France 24 et de RFI en français	n.d.	36

1. Périmètre CSA.

2. La chaîne ne comptabilise que les expertes et non les femmes invitées en tant que témoins.

Source : Entreprises de l'audiovisuel public/Ministère de la Culture, Direction générale des médias et des industries culturelles, 2022

Consécration artistique

Cinéma

Tableau 58 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2021

Unités et %

	1976 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2021	Total
Meilleur film							
Films sélectionnés	16	45	52	52	71	12	248
<i>dont réalisés par des femmes</i>	1	3	4	7	9	2	26
Part des femmes (%)	6	7	8	13	13	17	10
Films primés	4	11	10	10	9	2	47
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	1	0	3	0	0	4
Part des femmes (%)	0	9	0	30	0	0	9
Meilleur court-métrage*							
Films sélectionnés	15	54	42	46	46	10	213
<i>dont réalisés par des femmes</i>	1	10	6	9	12	6	44
Part des femmes	7	19	14	20	26	60	21
Films primés	3	10	10	11	10	2	46
<i>dont réalisés par des femmes</i>	1	1	1	4	5	2	14
Part des femmes	33	10	10	36	50	100	30
Meilleur-e réalisateur-ric							
Réalisateur-ric-e-s sélectionné-e-s	16	46	52	51	66	12	243
<i>dont femmes</i>	1	2	4	3	12	2	24
Part des femmes (%)	6	4	8	6	18	17	10
Réalisateur-ric-e-s primé-e-s	4	10	11	10	10	2	47
<i>dont femmes</i>	0	0	0	1	0	0	1
Part des femmes (%)	0	0	0	10	0	0	2

1. « Meilleur court-métrage de fiction » jusqu'à 1991, puis « Meilleur court-métrage ».

Source : Ministère de la Culture, Mission RSO/Deps-doc, 2022

Tableau 59 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2021

Unités et %

	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2021	Total
Palme d'or							
Films primés	13	12	12	10	10	1	58
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	0	1	0	0	1	2
Part des femmes (%)	0	0	8	0	0	100	3
Palme d'or du court-métrage							
Films primés	8	10	10	10	10	1	49
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	2	1	2	1	1	7
Part des femmes (%)	0	20	10	20	10	100	10
Grand prix							
Films primés	9	10	10	10	10	2	51
<i>dont réalisés par des femmes</i>	0	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	10	0	10	20	0	8
Présidence du jury							
Nombre de président-e-s	10	10	10	10	10	1	51
<i>dont femmes</i>	4	0	2	2	2	0	10
Part des femmes (%)	40	0	20	20	20	0	20

Note : il n'y a pas eu de Festival de Cannes en 2020.

Source : Ministère de la Culture, Mission RSO, 2022

Musique

Tableau 60 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2021

Unités et %

	1985 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2021	Total
Victoires de la musique (meilleur album¹)						
Albums primés, <i>dont interprétés par</i> :	6	10	19	21	2	58
<i>hommes</i>	5	10	17	15	2	49
<i>femmes</i>	0	0	1	4	0	5
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	1	2	0	4
Part des femmes (%)	0	0	5	19	0	9
Albums primés, <i>dont composés par</i> :	5	10	19	21	2	57
<i>hommes</i>	4	10	16	15	2	37
<i>femmes</i>	0	0	1	2	0	3
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	2	4	0	7
Part des femmes (%)	0	0	5	10	0	5
Albums primés, <i>dont écrits par</i> :	5	10	19	21	2	54
<i>hommes</i>	4	10	11	13	2	40
<i>femmes</i>	0	0	1	5	0	6
<i>mixtes² (duo, groupe, etc.)</i>	1	0	7	3	0	11
Part des femmes (%)	0	0	5	24	0	11
Victoires du jazz (artiste de l'année)						
Artistes primé-e-s			8	10	4	22
<i>dont hommes</i>			6	8	3	17
<i>dont femmes</i>			0	2	1	3
<i>dont mixtes (duo, groupe, etc.)</i>			2	0	0	2
Part des femmes (%)			0	20	25	14
Victoires de la musique classique³						
Artistes primé-e-s	7	18	29	27	7	88
<i>dont hommes</i>	2	10	21	22	3	58
<i>dont femmes</i>	5	8	8	5	4	30
Part des femmes (%)	71	44	28	19	57	34

1. « Meilleur album de l'année » entre 1985-1998 et en 2011 et 2020 ; « Meilleur album rock » et « Meilleur album variété » pour les autres années.
 2. « Mixtes » : au moins une femme.
 3. « Artiste lyrique de l'année » et « Soliste instrumental de l'année » à partir de 1986, ainsi que « Compositeur de l'année » à partir de 2000.

Source : Ministère de la Culture, Mission iso, 2022

Théâtre

Tableau 61 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Molières, 1987-2020

Unités et %

	1987 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020	Total
Molière du ou de la metteur-euse en scène¹						
Artistes sélectionné-e-s	16	50	53	53	8	180
<i>dont femmes</i>	1	0	8	8	2	19
Part des femmes (%)	6	0	15	15	25	11
Artistes primé-e-s	3	10	10	12	2	37
<i>dont femmes</i>	0	0	3	1	0	4
Part des femmes (%)	0	0	30	8	0	11
Molière de l'auteur-riche						
Artistes sélectionné-e-s	14	55	54	41	6	170
<i>dont femmes</i>	3	10	6	9	2	30
Part des femmes (%)	21	18	11	22	33	18
Artistes primé-e-s	3	15	10	7	1	36
<i>dont femmes</i>	1	3	1	0	0	5
Part des femmes (%)	33	20	10	0	0	14

1. « Molière du ou de la metteur-euse en scène d'un spectacle de théâtre public » et « Molière du ou de la metteur-euse en scène d'un spectacle de théâtre privé ».

Note : il n'y a pas eu de Molières en 2021.

Source : Ministère de la Culture, Mission iso, 2022

Livre

Tableau 62 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2015-2021

Unités et %

	2021			2020	2019	2018	2017	2016	2015
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)					
Composition	27	34	61	44	42	41	43	38	41
<i>dont hors prix Femina¹</i>	16	34	50	32	29	28	30	25	25
Présidence	3	3	6	50	50	33	17	17	17

1. Le jury du prix Femina est composé exclusivement de femmes.
 Champ : les prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt, Renaudot, Femina, Décembre, Interallié et Médicis.

Source : Ministère de la Culture, Mission RSO/Deps-doc, 2022

Tableau 63 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2021

Unités et %

	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Sélectionné-e-s	456	734	38
Primé-e-s	35	55	39

1. Académie française (Grand prix), Décembre, Femina, Goncourt (roman), Interallié (roman français), prix des libraires, prix du livre Inter, Médicis, Renaudot.

Source : Ministère de la Culture, Mission RSO/Deps-doc, 2022

Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2021

Unités et %

	1900 à 1909	1910 à 1919	1920 à 1929	1930 à 1939	1940 à 1949	1950 à 1959	1960 à 1969	1970 à 1979	1980 à 1989	1990 à 1999	2000 à 2009	2010 à 2019	2020 à 2021	Total
Lauréat-e-s														
Hommes	11	19	32	43	35	50	54	76	78	97	104	89	15	703
Femmes	2	5	2	7	10	8	16	18	25	36	34	58	13	234
Total	13	24	34	50	45	58	70	94	103	133	138	147	28	937
Part des femmes (%)	15	21	6	14	22	14	23	19	24	27	25	39	46	25

Champ : les 14 prix qui ont été pris en compte dans ce tableau sont les suivants : Académie Goncourt (roman), Goncourt des lycéens, Renaudot (roman), Femina, Décembre, Interallié (roman français), Prix du roman FNAC, Prix des libraires, Médicis, Prix du livre Inter, Grand Prix RTL-Lire, Prix des lectrices de *Elle*, Prix des maisons de la presse, Grand prix du roman de l'Académie française.

Source : Ministère de la Culture, Mission RSO/Deps-doc, 2022

Photographie

Tableau 65 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2021

Unités et %

	2021	2020	2019	2018	2017	2016	2015	2014	2013	2012
Hommes	5	6	16	13	11	13	11	7	9	9
Femmes	7	11	5	8	9	4	2	6	5	4
Total	12	17	21	21	20	17	13	13	14	13
Part des femmes (%)	58	65	24	38	45	24	15	46	36	31

Champ : Nadar, HCB, Camera Clara, Carmignac, Niepce, Visa d'or presse quotidienne, Prix Scam Roger Pic, Bourse Fondation Jean-Luc Lagardère, H&R, Prix Marc Lacharrière, Levallois jeune création, Bourse du Talent, Découvertes Roederer Arles, Prix Images Singulières, Paris photo - Aperture Foundation.

Source : Ministère de la Culture, Deps-doc, bureau de la photographie, 2022

Architecture

Tableau 66 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de prix d'architecture emblématiques, 2021

En %

2021	
Part des femmes récompensées	21

Champ : À vivre, AFEX, Équerre d'argent, Médaille d'or de l'Académie d'architecture, Première Œuvre, Prix d'a, Projet Citoyen.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Ordres nationaux

Tableau 67 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2021

Unités et %

	Chevalier-ère				Officier-ère				Commandeur-euse			
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)
2014	269	374	643	42	69	104	173	40	15	60	75	20
2015	258	376	634	41	58	124	182	32	15	34	49	31
2016	273	315	588	46	68	107	175	39	27	43	70	39
2017	181	211	392	46	53	62	115	46	14	29	43	33
2018	145	158	303	48	19	40	59	32	12	21	33	36
2019	233	267	500	47	55	91	146	38	20	29	49	41
2020	211	230	441	48	49	90	139	35	19	31	50	38
2021	216	230	446	48	75	65	140	54	17	28	45	38

Source : Ministère de la Culture, Mission rso, 2022

Tableau 68 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles lettres et l'Académie des beaux-arts au 1^{er} janvier 2022

Unités et %

Académie française	
Nombre d'académicien-ne-s	35
Dont femmes	6
Part des femmes (%)	17
Académie des inscriptions et des belles lettres	
Nombre d'académicien-ne-s	55
Dont femmes	5
Part des femmes (%)	9
Académie des beaux-arts	
Nombre d'académicien-ne-s	58
Dont femmes	9
Part des femmes (%)	16

Source : Ministère de la Culture, Mission rso, 2022

Formation, emploi, rémunération

Contexte juridique

Le principe de l'égalité de rémunération consacré par le Code du travail s'applique au secteur privé et public, et interdit toute discrimination de salaire fondée sur le sexe.

Le plan d'action de quatorze mesures pour le développement d'emplois de qualité dans le spectacle vivant, l'audiovisuel et le cinéma, signé par l'État le 18 mai 2016 avec les organisations représentatives, a inscrit dans ses mesures prioritaires la volonté de « lever les freins à l'égalité femmes/hommes ».

Enseignement, formation

Tableau 69 – Part des femmes parmi les étudiant-e-s des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2009-2021

Unités et %

	2009-2010	2010-2011	2011-2012	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017	2017-2018	2018-2019	2019-2020	2020-2021	Nombre d'étudiant-e-s 2020-2021	Nombre d'écoles 2020-2021
	Arts plastiques	64	64	63	64	65	64	64	65	66	66	67	68	11 207
Architecture	55	56	57	56	57	57	57	58	59	58	58	59	19 536	21
Spectacle vivant	53	53	56	55	49	52	50	48	47	48	49	49	3 951	32
Patrimoine	80	80	80	81	82	80	80	80	81	79	78	81	1 866	2
Cinéma, audiovisuel	51	54	54	56	61	58	55	56	51	51	50	56	307	2
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture	59	59	59	60	60	60	60	60	61	60	61	62	36 867	101²
Ensemble de l'enseignement supérieur ¹	56	56	56	55	55	55	55	55	55	55	56	56	2 785 000	

Champ : établissements de l'enseignement supérieur Culture.
 1. Source : *Repères et références statistiques, Rapport annuel*, DEPP-SO-SIES/MESRI.
 2. Trois écoles pluridisciplinaires apparaissent à la fois dans le domaine du spectacle vivant et des arts plastiques. On comptabilise donc 98 écoles lorsqu'on le prend en compte.

Source : Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Tableau 70 – Part des femmes parmi les actif-ve-s des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2019-2020

Unités et %

	2020			2019	
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Intermittent-e-s du spectacle par catégorie					
Technicien-ne-s de l'audiovisuel	710	1 031	1 741	41	41
Technicien-ne-s du spectacle vivant	706	2 264	2 970	24	26
Artistes interprètes	2 401	1 500	3 901	62	61
Musicien-ne-s	204	1 029	1 233	17	25
Total	4 021	5 824	9 845	41	43
Salarié-e-s permanent-e-s par branche					
Spectacle vivant	6 410	5 935	12 346	52	53
Audiovisuel	5 290	5 453	10 743	49	47
Édition phonographique ¹	-	-	-	-	57
Exploitation cinématographique	870	1 131	2 001	43	41
Distribution de films	202	95	297	68	63
Publicité	11 911	10 063	21 974	54	54
Espaces de loisirs, d'attractions et culturels	6 224	5 394	11 618	54	46
Presse écrite et agence de presse	4 200	3 508	7 707	54	54
Édition de livres ²	-	-	-	-	69
Les éditions ³	1 270	530	1 800	71	-
Diverses activités culturelles	177	118	295	60	70
Total	36 553	32 227	68 781	53	52
Artistes auteur-e-s par catégorie					
Images fixes et arts visuels	782	310	1 092	72	70
Arts visuels 3D	128	60	188	68	77
Écrits et arts dramatiques	151	37	188	80	78
Musique et chorégraphie	10	74	84	12	16
Cinéma et audiovisuel	177	123	300	59	58
Photographes	161	233	394	41	38
Total	1 409	837	2 246	63	61
Journalistes rémunéré-e-s à la pige de la presse écrite et en ligne					
Total	63	19	82	77	72
Total général	42 046	38 907	80 954	52	51

1. À partir de 2020, la branche de l'édition phonographique fusionne avec celle de l'édition de livres et devient la branche des éditions.

2. À partir de 2020, la branche de l'édition de livres fusionne avec celle de l'édition de livres et devient la branche des éditions.

3. À partir de 2020, la branche des éditions rassemble l'édition de livres et l'édition phonographique (l'édition musicale rejoint également cette branche).

Source: Afidas, opérateur de compétences des secteurs de la culture, de la création, de la communication, du sport, du tourisme et des télécommunications et fonds de formation des artistes-auteurs, 2022

Tableau 71 – Taux d'insertion professionnelle des diplômé-e-s 2017 de l'enseignement supérieur Culture en 2021, par filière

Unités et %

	Actif-ve en emploi	En recherche d'emploi	Autre situation	Effectif
Architecture				
Femmes (%)	87	9	4	675
Hommes (%)	90	7	3	480
Effectif total	89	8	3	1 155
Arts plastiques				
Femmes (%)	71	17	13	430
Hommes (%)	77	14	9	254
Effectif total	73	16	11	684
Cinéma				
Femmes (%)	86	11	3	36
Hommes (%)	85	15	0	26
Effectif total	85	13	2	62
Patrimoine				
Femmes (%)	81	15	4	98
Hommes (%)	79	21	0	14
Effectif total	80	16	4	112
Spectacle vivant				
Femmes (%)	91	6	4	180
Hommes (%)	89	5	7	132
Effectif total	90	5	5	312
Ensemble de l'enseignement supérieur Culture				
Femmes (%)	82	11	6	1 419
Hommes (%)	86	9	5	906
Effectif total	84	10	6	2 325

Champ : diplômé-e-s de l'enseignement supérieur Culture en 2017, n'ayant pas obtenu de diplôme complémentaire depuis leur diplôme.
Lecture : en janvier 2021, 87 % des femmes et 90 % des hommes ayant été diplômés en 2017 d'une école nationale supérieure d'architecture sont en emploi.

Source : Enquête annuelle sur l'insertion des diplômés de l'enseignement supérieur Culture, Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Emploi et professions

Tableau 72 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s occupant une profession culturelle, 1991-2019

Unités et %

	1991	1997	2003	2009	2015	2019	
	Part des femmes (%)	Nombre d'actif-ve-s en emploi					
Professions des spectacles	29	28	33	30	32	34	202 300
<i>dont artistes des spectacles</i>	31	31	38	31	35	38	68 800
<i>dont professionnel-le-s techniques des spectacles</i>	25	29	28	25	28	31	50 100
<i>Cadres artistiques, de programmation et de production des spectacles</i>	29	24	31	40	31	32	83 400
Professions des arts visuels et métiers d'art	33	36	38	44	45	48	216 100
<i>dont artistes plasticien-ne-s</i>	33	35	39	41	43	41	41 500
<i>dont photographes</i>	16	23	24	30	34	38	23 300
<i>dont professions des arts graphiques, de la mode et de la décoration</i>	48	48	42	50	47	53	121 800
<i>dont métiers d'art</i>	20	27	34	40	50	44	29 500
Professions littéraires	43	46	46	52	54	53	94 200
<i>dont journalistes et cadres de l'édition</i>	38	43	44	55	51	48	63 800
<i>dont auteur-e-s littéraires</i>	46	31	40	30	42	31	9 300
<i>dont traducteur-ric-e-s</i>	68	68	67	56	68	75	21 100
Professions de la documentation et de la conservation	79	79	74	77	65	74	22 700
Architectes	16	17	21	32	33	38	77 700
Professeur-e-s d'art	65	57	58	50	56	61	56 500
Ensemble des professions culturelles	39	41	41	43	42	45	669 500
Ensemble des actif-ve-s en emploi	43	44	46	47	48	48	27 050 000

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine pour la période 1991-2009 et France hors Mayotte, en 2015 et 2019.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Tableau 73 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge, 2018-2020

	2018						
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	1 048	13 690	29 260	22 673	15 381	8 350	1 713
Hommes	871	14 865	36 370	37 259	29 524	16 483	4 054
Part des femmes (%)	55	48	45	38	34	34	30
Production audiovisuelle							
Femmes	2 130	6 846	15 576	10 828	7 474	3 592	1 527
Hommes	2 011	7 190	17 683	16 250	12 832	6 333	2 615
Part des femmes (%)	51	49	47	40	37	36	37
2019							
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	1 187	14 198	29 636	23 643	15 866	8 914	1 861
Hommes	760	15 366	37 052	37 253	30 114	17 573	4 420
Part des femmes (%)	61	48	44	39	35	34	30
Production audiovisuelle							
Femmes	1 949	7 362	15 838	11 137	7 650	3 937	1 626
Hommes	2 026	8 093	18 376	16 514	13 120	6 910	2 679
Part des femmes (%)	49	48	46	40	37	36	38
2020							
	Moins de 18 ans	18 à 24 ans	25 à 34 ans	35 à 44 ans	45 à 54 ans	55 à 64 ans	65 ans ou plus
Spectacle vivant							
Femmes	623	8 844	24 196	21 088	14 091	8 304	1 650
Hommes	424	8 879	28 046	30 335	25 439	15 309	3 403
Part des femmes (%)	60	50	46	41	36	35	33
Production audiovisuelle							
Femmes	1 806	6 324	14 369	10 452	6 890	3 732	1 298
Hommes	1 910	6 838	16 221	14 898	11 835	6 426	2 414
Part des femmes (%)	49	48	47	41	37	37	35

Note : les données sont issues des déclarations sociales nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, seules sont considérées les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2022

Tableau 74 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s travaillant dans un secteur culturel, 2009-2019

Unités et %

	2019		2017	2015	2013	2011	2009
	Part des femmes (%)	Nombre d'actif-ve-s en emploi	Part des femmes (%)				
Arts visuels	45	110 900	44	48	47	49	44
Arts plastiques et autre création artistique	47	62 300	44	48	49	56	48
Photographie	34	17 800	37	42	40	31	32
Design	48	30 700	48	52	49	50	49
Spectacle vivant	47	107 000	47	46	44	43	41
Audiovisuel/Multimédia	40	116 400	38	37	41	40	39
Édition audiovisuelle	48	38 200	44	43	48	45	48
Industrie du film, du phonogramme et du jeu électronique	35	68 400	34	32	34	35	34
Diffusion audiovisuelle	48	9 900	45	48	51	47	27
Livre/Presse	59	132 300	58	59	57	56	59
Livre	65	51 900	65	64	68	67	66
Presse	55	80 400	54	56	52	51	55
Patrimoine	64	57 900	68	63	59	56	57
Architecture	44	86 200	43	41	44	39	41
Enseignement artistique amateur	54	37 200	51	50	52	52	43
Publicité	52	82 900	49	44	44	48	50
Ensemble des secteurs culturels	50	730 800	49	48	48	48	48
Ensemble des actif-ve-s en emploi	48	27 050 000	48	48	48	48	47

Champ : personnes de 15 ans ou plus en emploi, France métropolitaine jusqu'en 2013 et France hors Mayotte, de 2015 à 2019.

Source : Insee (enquêtes Emploi)/Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Tableau 75 – Part des femmes parmi les artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2015-2018

Unités et %

	Effectifs	2018		2017	2016	2015
		Part des femmes (%)	Écart médian de revenu d'artiste auteur-e entre femmes et hommes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Traducteur-ric-e-s	1 050	68	-19	67	66	67
Écrivain-e-s et auteur-e-s d'œuvres dramatiques	2 630	50	-14	50	49	49
Auteur-e-s d'œuvres audiovisuelles	3 865	44	-22	44	43	42
Illustrateur-ric-e-s (du livre, hors presse)	1 679	39	-21	39	39	38
Photographes	4 328	25	-26	24	23	23
Auteur-e-s de logiciels, multimédias	628	19	-33	18	20	20
Compositeur-ric-e-s musicaux-ales et chorégraphes	1 187	11	-32	12	11	11
Ensemble artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa	15 367	37	-25	37	36	36
Dessinateur-ric-e-s textile	491	91	-12	91	91	90
Métiers d'art	335	61	-13	62	60	60
Artistes plasticien-ne-s	2 165	50	-23	48	48	48
Graphistes	13 680	46	-18	46	46	46
Peintres	5 945	45	-27	44	43	43
Illustrateur-ric-e-s	2 459	44	-31	42	41	40
Dessinateur-ric-e-s	770	36	-24	36	37	37
Sculpteur-ric-e-s	1 890	38	-30	38	38	38
Ensemble artistes auteur-e-s affilié-e-s à la Maison des artistes	27 735	46	-24	46	45	45

Note : dernières données disponibles (extraction avril 2020).
Champ : France entière, ensemble des artistes auteur-e-s affilié-e-s à la Maison des artistes et à l'Agessa en 2018.

Source : Maison des artistes/Agessa/Ministère de la Culture, Secrétariat général, Deps-doc, 2022

Tableau 76 – Part des femmes parmi les nouveaux membres et parmi les promu-e-s au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) en 2021

Unités et %

	Nouveaux membres 2021		Promotion 2021 (effet au 1 ^{er} janvier 2022)			
	Effectifs	Part des femmes (%)	Adhérent-e-s promu-e-s au titre de sociétaire adjoint-e		Sociétaires adjoint-e-s promu-e-s au titre de sociétaires	
			Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)
Spectacle vivant	1 243	47	79	38	47	34
<i>dont arts de la rue</i>	74	45	2	50	1	0
<i>dont cirque</i>	75	41	6	17	3	67
<i>dont chorégraphie</i>	201	45	15	33	2	100
<i>dont musique</i>	188	38	10	10	5	0
<i>dont mise en scène</i>	35	51	5	80	2	0
<i>dont théâtre</i>	670	51	41	44	34	35
Audiovisuel	867	35	439	31	231	34
<i>dont web</i>	-	-	92	13	22	14
<i>dont animation</i>	125	40	76	36	55	35
<i>dont cinéma</i>	310	37	134	31	61	36
<i>dont radio</i>	54	44	20	50	13	38
<i>dont télévision</i>	378	30	117	38	80	38
Non connue	541		0	0	0	0
Total	2 651	42	518	32	278	34

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2022

Tableau 77 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2020-2021

Unités et %

	Sociétaires en 2021		Nouvelles adhésions en 2021		Sociétaires en 2020	Nouvelles adhésions en 2020
	Effectifs	Part des femmes (%)	Effectifs	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Auteur-e-s compositeur-ric-e-s	95 503	17	12 242	20	17	22
Compositeur-ric-e-s	54 302	9	591	10	9	8
Auteur-e-s	35 831	31	535	36	30	39
Auteur-e-s réalisateur-ric-e-s	3 795	17	265	18	17	20
Auteur-e-s de doublages et de sous-titrages	657	70	82	67	70	68
Total	190 088	17	13 715	20	17	21

Source : Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2022

Tableau 78 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) au 31 décembre 2021

Unités et %

	Femmes	Hommes	Part des femmes (%)
Sociétaires de la Scam	17 102	26 562	39

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2022

Tableau 79 – Effectifs et rémunérations des agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap), 2018-2020

Unités, euros et %

	Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2020				Effectifs permanents inscrits au 31 décembre 2019				2018
	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Femmes	Hommes	Total	Part des femmes (%)	Part des femmes (%)
Spécialiste	119	64	183	65	121	68	189	64	64
Responsable d'opération	238	416	654	36	250	429	679	37	36
Technicien-ne d'opération	169	265	434	39	177	279	456	39	41
Total filière scientifique et technique	655	919	1 574	42	669	944	1 613	41	41

	Rémunération mensuelle moyenne (en euros, traitement de base au 31 décembre 2020)				Rémunération mensuelle moyenne (en euros, traitement de base au 31 décembre 2019)				2018
	Femmes	Hommes	Total	Écart F/H (%)	Femmes	Hommes	Total	Écart F/H (%)	Écart F/H (%)
Spécialiste	2931	3009	2970	-3	2881	2955	2918	-3	-3
Responsable d'opération	2848	2978	2913	-4	2811	2932	2871	-4	-3
Technicien-ne d'opération	2345	2430	2388	-4	2309	2401	2355	-4	-4
Total filière scientifique et technique	2720	2802	2761	-3	2681	2758	2720	-3	-3

Note : dernières données disponibles.

Source : Institut national de recherches archéologiques préventives (Inrap), 2022

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 80 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariés permanents du spectacle et de l'audiovisuel, 2018-2020

Euros et %

	2020			2019			2018		
	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)	Femmes (euros)	Hommes (euros)	Écart F/H (%)
Production audiovisuelle	42 298	48 165	-12	46 431	51 621	-10	45 627	52 279	-13
Production cinématographique	41 542	48 210	-14	44 601	52 119	-14	44 569	53 402	-17
Édition phonographique	38 759	55 792	-31	41 851	57 253	-27	41 317	59 808	-31
Prestations techniques	31 700	33 900	-6	37 596	42 916	-12	36 629	42 681	-14
Radiodiffusion	37 539	40 000	-6	41 851	45 832	-9	42 495	46 425	-8
Spectacle vivant privé	21 089	26 080	-19	28 211	35 417	-20	28 072	34 784	-19
Spectacle vivant public	27 832	32 764	-15	30 061	36 046	-17	29 368	35 730	-18
Télédiffusion	49 137	55 752	-12	55 671	66 297	-16	56 221	66 451	-15
Production de films d'animation	38 805	42 024	-8	40 342	48 246	-16	40 385	45 205	-11
Distribution cinématographique	55 422	70 971	-22	57 845	73 616	-21	58 284	71 423	-18
Édition musicale	40 820	43 430	-6	43 003	44 060	-2	40 499	43 970	-8
Exploitation cinématographique	17 206	19 214	-10	29 261	33 191	-12	28 381	32 147	-12
Total	35 396	40 379	-12	40 038	47 438	-16	39 945	47 574	-16

Note : les données sont issues des déclarations nominatives faites par les entreprises et relatives aux exercices considérés. Pour une année d'observation, nous ne considérons que les entreprises du secteur ayant déclaré du personnel à Audiens.
Remarque : les données par individu sont dédoublonnées. Ainsi, si une année donnée, un individu a été déclaré par deux employeurs différents d'une même branche, il n'est compté qu'une seule fois.

Source : Audiens, 2022

Droits d'auteur

Tableau 81 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2018-2021

Euros et %

	2021		2020		2019		2018	
	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)	Revenu moyen pour une contribution (euros)	Part des contributions (%)
Audiovisuel								
Femmes	3 861	27	4 341	26	4 381	26	5 032	25
Hommes	4 026	73	4 201	74	4 137	74	4 930	75
Écart femmes/hommes (%)	- 4		3		6		2	
Spectacle vivant								
Femmes	931	34	1 233	33	2 008	32	1 692	32
Hommes	1 511	66	2 134	67	3 467	68	3 177	68
Écart femmes/hommes (%)	- 38		- 42		- 42		- 47	

Source : Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2022

Tableau 82 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2009-2020

Euros et %

	2009	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020
Femmes	2 722	3 456	2 966	2 857	2 924	2 929	2 984	2 682	2 779
Hommes	3 422	3 645	3 190	3 199	3 190	3 136	3 195	2 899	2 914
Écart femmes/hommes (%)	- 20	- 5	- 7	- 11	- 8	- 7	- 7	- 7	- 5

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam)/Ministère de la Culture, Deps-doc, 2022

Tableau 82 bis – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) en 2020

Unités, euros et %

	Nombre ayants droit répartis	Femmes (%)	Écart représentation par tranche de revenus / représentation globale des femmes	Hommes (%)	Écart représentation par tranche de revenus / représentation globale des hommes
+ de 20 000 €	1 249	36	- 1 pt	64	+ 1 pt
10 000 € à 20 000 €	1 245	38	+ 1 pt	62	- 1 pt
5 000 € à 10 000 €	1 566	39	+ 2 pts	61	- 2 pts
2 500 € à 5 000 €	2 138	43	+ 6 pts	57	- 6 pts
1 000 € à 2 500 €	2 879	40	+ 3 pts	60	- 3 pts
500 € à 1 000 €	3 681	40	+ 3 pts	60	- 3 pts
250 € à 500 €	5 926	39	+ 2 pts	61	- 2 pts
100 € à 250 €	6 605	31	- 6 pts	69	+ 6 pts
Inf. à 100 €	10 175	36	- 1 pt	64	+ 1 pt
Total	35 464	37		63	

Source : Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2022

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 83 – Saisines de la cellule d'écoute du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2020-2021

Unités

	Nombre de saisines concernées*		Auteur de la saisine						Genre des personnes concernées				Âge des personnes concernées							
			Employeur		Témoïn		Personne directement concernée		Hommes		Femmes		Moins de 30 ans		30 à 39 ans		40 à 49 ans		50 à 59 ans	
	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020	2021	2020		
Situations de violence ou harcèlement à caractère sexuel ou sexiste (traitées <i>via</i> AlloSexism)	5	24	**	9	**	5	5	10	1	5	4	19	5	2	0	2	0	5	0	7
Situations de discrimination liée au sexe (inclus le sexe, la situation de famille, la maternité, la grossesse, l'orientation sexuelle) (traitées <i>via</i> AlloDiscrim)	6	10	**	0	**	1	6	9	0	3	6	7	0	0	1	3	4	4	1	3

* Au total, 78 nouvelles affaires signalées par des personnes concernées ont été traitées par la cellule en 2021.
** Nous ne disposons plus de ce filtre.
AlloDiscrim-AlloSexism est une cellule d'écoute externe disponible gratuitement pour l'ensemble des personnels du ministère de la Culture et de ses étudiant-e-s.

Source : AlloDiscrim-AlloSexism, 2021

Tableau 84 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2021

Homme/ Femme	Statut	Affectation	Sanction	Catégorie de faits	Année de la décision
H	Fonctionnaire	EP	ETF 3 jours	Agissement sexiste	2021
H	Fonctionnaire	EP (École)	ETF 15 jours dont 10 jours de sursis	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2021
H	Fonctionnaire	SCN	ETF 3 jours	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2021
H	AGNT	EP	Licenciement	Agression sexuelle et viol (dans le cadre privé)	2021
H	Fonctionnaire	EP (École)	Avertissement	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2021
H	Fonctionnaire	EP	Révocation	Harcèlement sexuel	2020
H	Fonctionnaire	EP (École)	ETF 2 ans dont 1 an de sursis	Harcèlement sexuel et agression sexuelle	2020
H	Fonctionnaire	EP	Blâme	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2020
H	Fonctionnaire	AC	Blâme	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2019
H	Fonctionnaire	SCN	Déplacement d'office	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2019
H	Fonctionnaire stagiaire	EP (École)	ETF 10 jours	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2019
H	Fonctionnaire	EP (École)	ETF 6 mois dont sursis 2 mois	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2019
H	Fonctionnaire	DRAC	Révocation	Agression sexuelle (hors viol)	2019
H	Fonctionnaire	EP (École)	ETF 3 mois dont sursis 2 mois	Autres (comportement déplacé, exhibition, violences sur conjoint...)	2018
H	Fonctionnaire	EP	ETF 15 jours	Agissement sexiste	2018
H	Fonctionnaire	EP	Révocation	Pédo-pornographie	2017
H	Fonctionnaire	SCN	Révocation	Agression sexuelle (hors viol)	2014
H	Fonctionnaire	EP	ETF 15 jours dont sursis 7 jours	Agissement sexiste	2014

Ministère de la Culture, Mission RSO, 2022

Table des tableaux

Administration et organismes sous tutelle du ministère de la Culture

Postes de direction

Direction du ministère de la Culture

Tableau 1 – Part des femmes aux postes de direction du ministère de la Culture, 2018-2022	17
--	----

Services à compétence nationale

Tableau 2 – Part des femmes aux postes de direction des services à compétence nationale, 2017-2022	18
---	----

Établissements publics

Tableau 3 – Part des femmes au poste de direction le plus élevé des établissements publics, 2017-2022	18
--	----

Tableau 4 – Part des femmes aux postes de direction des établissements publics, 2018-2022	19
--	----

Tableau 5 – Part des femmes à la direction des musées nationaux, 2016-2022	19
---	----

Tableau 6 – Part des femmes à la direction des établissements publics nationaux sous tutelle du programme 131, 2017-2022	20
---	----

Audiovisuel public

Tableau 7 – Part des femmes parmi les président-e-s des entreprises de l’audiovisuel public, 2017-2022	20
---	----

Tableau 8 – Part des femmes aux comités de direction des entreprises de l’audiovisuel public, 2018-2022	20
--	----

Tableau 9 – Part des femmes à la direction des antennes de l’audiovisuel public, 2017-2022	21
---	----

Tableau 10 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France 3, 2017-2022	21
---	----

Tableau 11 – Part des femmes à certaines fonctions du réseau France Bleu, 2017-2022	21
--	----

Conseils d’administration

Établissements publics

Tableau 12 – Composition des conseils d’administration des établissements publics (personnalités qualifiées uniquement), 2017-2022	22
---	----

Audiovisuel public

Tableau 13 – Composition des conseils d’administration dans les entreprises de l’audiovisuel public, 2017-2022	23
---	----

Commissions et instances consultatives

Centre national de la musique

Tableau 14 – Part des femmes dans les instances du Centre national de la musique pour les président-e-s et vice-président-e-s, membres titulaires et membres suppléants, 2020-2022	24
---	----

Centre national du cinéma et de l’image animée

Tableau 15 – Part des femmes dans les commissions du Centre national du cinéma et de l’image animée (CNC), 2016-2021	25
---	----

Centre national des arts plastiques

Tableau 16 – Part des femmes dans les commissions d’acquisition du Centre national des arts plastiques, 2018-2022	25
--	----

Centre national du livre

Tableau 17 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL), 2016-2021	26
--	----

Tableau 18 – Part des femmes au sein des commissions du Centre national du livre (CNL) selon leur spécialité, 2016-2021 ...	26
--	----

Emploi et rémunération

Ministère de la Culture

Tableau 19 – Rémunération comparée des agents titulaires du ministère de la Culture en 2020	28
Tableau 20 – Rémunération comparée des agents contractuels du ministère de la Culture en 2020	29

Jurys et concours

Ministère de la Culture

Tableau 21 – Composition des jurys des examens professionnels du ministère de la Culture, 2018-2020	30
--	-----------

Secteur culturel et artistique

Postes de direction

Création artistique – Structures subventionnées

Tableau 22 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des lieux de création et de diffusion des arts plastiques et du spectacle vivant subventionnés par le ministère de la Culture, 2018-2022	33
Tableau 22 bis – Part des femmes dans les directions musicales des orchestres nationaux en 2021	33

Patrimoine

Tableau 23 – Part des femmes parmi les chef-fe-s des services territoriaux agréés en archéologie préventive, 2017-2022 ...	34
Tableau 24 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des archives départementales, 2016-2021	34
Tableau 25 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s/chef-fe-s de service ou département dans les trois services à compétences nationale (scn) des archives en 2021	35
Tableau 26 – Part des femmes dirigeant les musées de France (hors musées nationaux), 2018-2020	35

Enseignement supérieur

Tableau 27 – Part des femmes parmi les directeur-riche-s des établissements nationaux, territoriaux et associatifs de l'enseignement supérieur Culture, 2017-2022	36
--	-----------

Entreprises culturelles

Tableau 28 – Part des femmes à la direction des 100 plus grandes entreprises culturelles en France, 2017-2022	36
--	-----------

Accès aux moyens de création et de production

Création artistique

Tableau 29 – Aides à la création artistique accordées par le ministère de la Culture, 2020	37
---	-----------

Livre

Tableau 30 – Répartition du soutien du Centre national du livre (cNL) aux auteur-riche-s et aux traducteur-riche-s par type d'aide en 2021	38
Tableau 31 – Répartition du soutien du Centre national du livre (cNL) aux auteur-riche-s et aux traducteur-riche-s par domaine éditorial en 2021	38

Cinéma et audiovisuel

Tableau 32 – Bénéficiaires de l'avance sur recettes (avant réalisation) du Centre national du cinéma et de l'image animée (cNC), 2011-2020	39
Tableau 33 – Devis moyen des films d'initiative française, 2011-2020	39

Présence des femmes dans les programmations artistiques et dans les médias

Théâtre

Tableau 34 – Répartition des spectacles programmés selon le sexe de la personne les ayant écrits, adaptés, traduits, mis en scène, scénographiés et chorégraphiés, saison 2021-2022	40
--	-----------

Musique

Tableau 35 – Part des femmes dans la programmation des opéras, saison 2021-2022	41
Tableau 36 – Présence des femmes dans la programmation de certains festivals emblématiques de musique en 2019	41

Photographie

Tableau 37 – Femmes photographes en 2019	41
Tableau 38 – Part des femmes dans la programmation artistique de photographie, 2019-2021	42
Tableau 38 bis – Part des femmes dans les acquisitions publiques de photographie, 2018-2020	42
Tableau 38 ter – Part des femmes à la direction des principaux établissements dans le domaine de la photographie, 2017-2021	42
Tableau 38 quater – Enseignant-e-s des secteurs de la photographie	42

Jeu vidéo

Tableau 39 – Part des femmes dans les métiers du jeu vidéo, 2018-2021	43
Tableau 40 – Place des auteur-ric-e-s dans les projets d'expériences numériques aidés par le CNC, 2019-2020	43
Tableau 41 – Part des femmes dans les métiers des effets visuels numériques (VFX) en 2020	43

Arts plastiques

Tableau 42 – Part des œuvres réalisées par des femmes dans les acquisitions du Fonds national d'art contemporain (FNAC) et des fonds régionaux d'art contemporain (FRAC), 2013-2019	44
Tableau 43 – Part des femmes parmi les artistes exposé-e-s dans les FRAC et les centres d'art, 2015-2019	44

Patrimoine

Tableau 44 – Part des femmes parmi les commissaires de quelques grandes expositions, 2016-2021	44
---	----

Cinéma

Tableau 45 – Part des femmes dans la réalisation de courts métrages, 2012-2020	45
Tableau 47 – Nombre de films agréés et sortis en salles sur la même période selon l'année d'agrément et le genre des réalisateurs, 2011-2020	45
Tableau 46 – Part des femmes dans la réalisation de longs-métrages (films agréés), 2011-2020	45
Tableau 48 – Part de longs métrages réalisés par des femmes selon le type de coproduction, 2011-2020	46
Tableau 48 bis – Films d'initiative française selon le type de film et le genre des réalisateurs, 2011-2020	46

Médias

Tableau 49 – Part des femmes à l'antenne par genre de programme, 2013-2020	46
Tableau 50 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de radio publiques et privées, 2016-2020	47
Tableau 51 – Part de femmes à la radio sur la tranche horaire 6 h-9 h, heures de forte audience, 2016-2020	47
Tableau 53 – Part de femmes présentatrices, expertes et journalistes sur les chaînes de télévision publiques et privées, 2016-2019	47
Tableau 54 – Part de femmes à la télévision dans les programmes diffusés aux heures de forte audience, 2016-2020	47
Tableau 55 – Part de femmes à la télévision, toutes catégories confondues, 2016-2020	47
Tableau 52 – Part de femmes à la radio, toutes catégories confondues, 2016-2020	47
Tableau 56 – Part des femmes parmi les détenteur-ric-e-s de la carte de presse, 2000-2019	48
Tableau 57 – Part des femmes parmi les expert-e-s/invité-e-s de certains programmes à la télévision et à la radio en 2021	48

Consécration artistique**Cinéma**

Tableau 58 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certaines distinctions aux Césars du cinéma, 1976-2021	49
Tableau 59 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de certains prix du Festival de Cannes ainsi qu'à la présidence du jury, 1970-2021	49

Musique

Tableau 60 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Victoires de la musique, de la musique classique et du jazz, 1985-2021	50
--	----

Théâtre

Tableau 61 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s des Molières, 1987-2020	50
---	----

Livre

Tableau 62 – Part des femmes dans les jurys de quelques prix littéraires emblématiques, 2015-2021	51
Tableau 63 – Part des femmes parmi les sélections et parmi les nominations pour neuf prix littéraires, 2012-2021	51
Tableau 64 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix littéraires emblématiques, 1900-2021	51
Tableau 65 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de quelques prix photographiques emblématiques, 2012-2021	51
Tableau 66 – Part des femmes parmi les lauréat-e-s de prix d'architecture emblématiques, 2021	52

Ordres nationaux

Tableau 67 – Parts des femmes décorées dans l'ordre des Arts et des Lettres, 2014-2021	52
Tableau 68 – Part des femmes dans la composition de l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles lettres et l'Académie des beaux-arts au 1 ^{er} janvier 2022	52

Formation, emploi, rémunération

Enseignement, formation

Tableau 69 – Part des femmes parmi les étudiant-e-s des écoles de l'enseignement supérieur Culture, 2009-2021	53
Tableau 70 – Part des femmes parmi les actif-ve-s des secteurs culturels ayant bénéficié d'une formation continue, 2019-2020	54
Tableau 71 – Taux d'insertion professionnelle des diplômé-e-s 2017 de l'enseignement supérieur Culture en 2021, par filière	55

Emploi et professions

Tableau 72 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s occupant une profession culturelle, 1991-2019	55
Tableau 73 – Part des femmes dans les métiers du spectacle vivant, par tranche d'âge, 2018-2020	56
Tableau 74 – Évolution de la part des femmes parmi les actif-ve-s travaillant dans un secteur culturel, 2009-2019	57
Tableau 75 – Part des femmes parmi les artistes auteur-e-s affilié-e-s à l'Agessa et à la Maison des artistes, 2015-2018	57
Tableau 76 – Part des femmes parmi les nouveaux-elles membres et parmi les promu-e-s au sein des sociétaires de la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD) en 2021	58
Tableau 77 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société des auteurs, compositeurs et éditeurs de musique (Sacem), 2020-2021	58
Tableau 78 – Part des femmes parmi les sociétaires de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) au 31 décembre 2021	58
Tableau 79 – Effectifs et rémunérations des agents de la filière scientifique et technique de l'Institut national des recherches archéologiques préventives (Inrap), 2018-2020	59

Rémunération, entreprises culturelles

Tableau 80 – Revenus annuels moyens bruts par équivalent temps plein des salariés permanents du spectacle, et de l'audiovisuel, 2018-2020	59
--	----

Droits d'auteur

Tableau 81 – Revenu moyen pour une contribution par répertoire dans les droits d'auteur perçus à la Société des auteurs et compositeurs dramatiques (SACD), 2018-2021	60
Tableau 82 – Droits d'auteur moyens des membres de la Société civile des auteurs multimédia (Scam), 2009-2020	60
Tableau 82 bis – Répartition des droits d'auteur annuels perçus par l'intermédiaire de la Société civile des auteurs multimédia (Scam) en 2020	60

Lutte contre les discriminations sexuelles et sexistes

Tableau 83 – Saisines de la cellule d'écoute du ministère de la Culture liées au sexe et au genre, 2020-2021	61
Tableau 84 – Sanctions disciplinaires prises par le ministère de la Culture à l'encontre des fonctionnaires et contractuels pour violences sexuelles et sexistes de 2014 à 2021	61



Les artistes-auteurs en 2018

Léa THOLOZAN, Claire THOUMELIN

20 p., février 2022
coll. « Culture études »
ISBN : 978-2-11-141005-3

En 2018, 43 120 personnes sont affiliées à l'Agessa et à la Maison des artistes (MDA), les deux associations chargées de gérer jusqu'en 2019, pour le compte du régime général de la Sécurité sociale, le régime de protection sociale spécifique des artistes-auteurs. Cette étude vise à établir un état des lieux de la démographie et des revenus artistiques de l'ensemble des professionnels affiliés à l'Agessa et à la MDA en 2018, en enrichissant cette photographie 2018 de quelques éléments en évolution.

La population d'artistes-auteurs affiliés a été multipliée par 1,6 entre 2001 et 2018, portée par la baisse du seuil d'affiliation et l'accroissement fort de la population des graphistes. Les artistes-auteurs sont plus âgés que l'ensemble de la population active et résident très majoritairement en Île-de-France. Cette population s'est féminisée en près de 20 ans même si les hommes restent majoritaires dans presque toutes les professions.

Les revenus artistiques des artistes-auteurs affiliés en 2018 sont très dispersés en fonction de la profession exercée, mais également au sein même de chaque profession, chacune concentrant à la fois des revenus très élevés et très faibles. Les revenus sont plus élevés chez les hommes et chez les personnes résidant en Île-de-France, mais de manière plus ou moins marquée selon les professions.



Ascensions et plafonnements. Les modèles genrés des carrières des cadres du ministère de la Culture

Alban JACQUEMART, Marion CHARPENEL, Marion DEMONTEIL, Reguina HATZIPETROU-ANDRONIKOU, Catherine MARRY

16 p., février 2021
coll. « Culture études »
ISBN : 978-2-11-139974-7

Dans l'administration, les carrières des femmes progressent sous le plafond de verre. Au-delà des chiffres, l'analyse des trajectoires des fonctionnaires du ministère de la Culture révèle la dynamique organisationnelle de ces inégalités. Fondée sur les récits de vie de 65 membres de l'encadrement supérieur (administration centrale et Drac), cette étude sociologique met ainsi en évidence des trajectoires aux contours nettement genrés. D'abord, les trois quarts des hommes rencontrés ont une trajectoire ascendante tandis que plus de la moitié des femmes rencontrées ont une trajectoire plafonnée. De plus, les chemins de l'ascension et du plafonnement ne sont pas homogènes, comme le révèle la typologie en cinq grands types de trajectoires. Les trajectoires ascendantes montrent que le ministère de la Culture offre de beaux « rebonds de carrière » quasi exclusivement aux hommes, ne récompense que quelques « bons et bonnes élèves de la mobilité » et autorise de rares carrières féminines « exceptionnelles ». Les carrières plafonnées distinguent pour leur part des « piégés de la mobilité », un peu plus souvent des hommes, issus d'autres administrations et qui ne parviennent plus à progresser à la Culture, et des femmes « prisonnières de l'autochtonie », ayant effectué toute leur carrière dans l'administration culturelle sans réussir à en gravir les échelons.



Artistes plasticiens : de l'école au marché

Frédérique PATUREAU et Jérémy SINIGAGLIA

288 p., octobre 2020
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-72462595-0

Les artistes plasticiens incarnent sans conteste la figure mythique du créateur. Quelles sont leurs caractéristiques sociales et professionnelles ? Comment entre-t-on dans la profession et à quelles conditions se maintient-on dans la carrière ? Quelles sont les rétributions matérielles et symboliques de ces métiers vocationnels et les voies d'accès à la consécration ?

Cette vaste enquête sociologique menée auprès de 6 000 artistes plasticiens affiliés et assujettis à la Maison des artistes permet de dresser un portrait d'ensemble et de rendre compte des principaux déterminants des trajectoires professionnelles.

Au-delà de nombreux traits communs, l'enquête met en lumière l'hétérogénéité du groupe et la grande diversité qui caractérise les parcours de vie des artistes plasticiens. Elle pointe notamment l'importance croissante de la formation dans une école supérieure d'art et la faiblesse des revenus artistiques qui conduit près de la moitié d'entre eux à exercer une ou plusieurs activités complémentaires. Elle montre aussi la persistance des inégalités de genre, malgré un mouvement de féminisation continu et de grande ampleur, et le renforcement des inégalités de classe dans l'accès à la consécration, qu'elle soit marchande ou symbolique.



Questions de genre, questions de culture

Sous la direction de Sylvie OCTOBRE

152 p., décembre 2014
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-11-128156-1

Regarder des séries télévisées, jouer aux jeux vidéo ou lire des livres, fréquenter la Cité des sciences ou s'adonner à une pratique artistique en amateur sont autant d'activités où la différence des profils sexués des publics ne cesse de s'affirmer. Pourtant, supposés librement choisis, les loisirs culturels peuvent passer pour l'expression des intérêts, des goûts, des passions des individus voire de leur personnalité.

C'est que l'écheveau subtil des incitations et des interdictions de l'entourage, – de l'enfance à l'âge adulte –, des stéréotypes de sexe, qui attribuent de manière exclusive certaines qualités aux femmes et d'autres aux hommes, et des stéréotypes concernant les pratiques culturelles, dont certaines sont considérées comme féminines et d'autres comme masculines, réduit la liberté de choix en dessinant des voies balisées et en suggérant des hiérarchies entre les itinéraires.

Comment les loisirs culturels contribuent-ils à la construction identitaire des filles et femmes, ainsi que des garçons et hommes ? Comment les usages, pratiques et consommations culturels et les représentations qui en découlent participent-ils à façonner le genre ? Les différenciations de genre présentes dans le champ des loisirs culturels sont-elles le terreau d'inégalités, d'autant plus cachées qu'elles sont renvoyées au goût, naturel et électif ?

Telles sont les questions que soulève le présent ouvrage, à travers différentes perspectives, selon l'âge des individus, les goûts et pratiques (pratiques musicales en amateur, consommations médiatiques, culture scientifique et technique). Les cinq contributions réunies ici détiennent l'écheveau du genre et interrogent sa construction sociale, étroitement imbriquée à celle de l'âge, de la position sociale et de la couleur de peau. Ce faisant, elles démontrent, s'il en était besoin, que les loisirs culturels sont aussi une affaire de genre.



Normes de genre dans les institutions culturelles

Sous la direction de Sylvie OCTOBRE et Frédérique PATUREAU

168 p., novembre 2018
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-72-462330-7

Quels sont les mécanismes qui produisent et reproduisent des situations d'inégalité ou de discrimination en matière de genre dans le champ culturel, où les corps sont souvent placés au premier plan, que ce soit dans les domaines de la création, de l'interprétation ou de la médiation ?

Les articles qui composent cet ouvrage révèlent et questionnent les différenciations genrées, ainsi que les processus, sociaux ou propres aux différents mondes de l'art, qui les sous-tendent. Ils couvrent aussi bien les secteurs qui appartiennent au cœur le plus historiquement et légitimement constitué des politiques culturelles publiques, que d'autres, plus récemment intégrés à ce champ, dans des domaines au sein desquels les femmes occupent

une place très variable et où les normes et stéréotypes de genre peuvent jouer de manière contrastée.

L'ouvrage propose de penser, sur la base d'enquêtes de terrain, les spécificités de différents secteurs en matière de représentation et de répartition genrées : la danse classique, les arts visuels et, plus précisément, l'art contemporain, la musique classique, le théâtre, le jeu vidéo et la culture scientifique.



Le genre des carrières. Inégalités dans l'administration culturelle

Alban JACQUEMART, Marion CHARPENEL, Marion DEMONTEIL, Reguina HATZIPETROU-ANDRONIKOU, Catherine MARRY

214 p., mars 2022
coll. « Questions de culture »
ISBN 978-2-7246-3845-5

Dans l'administration française, les carrières des femmes évoluent toujours sous le plafond de verre. Le ministère de la Culture, souvent perçu comme spécifique parce que très féminisé, ne fait pas exception à la règle.

Comment expliquer que les politiques d'égalité au travail peinent, même là, à contrer ce phénomène ?

Fondé sur l'analyse de récits de vie de 65 membres de l'encadrement supérieur du ministère, cet ouvrage confirme le caractère très genré de leur parcours professionnel. Si les trois quarts des hommes interrogés ont une trajectoire ascendante, plus de la moitié des femmes rencontrées font l'expérience du plafonnement. Cette inégalité est à comprendre dans les logiques mêmes de la haute fonction publique et dans les règles, formelles et informelles, qui y prévalent pour faire carrière. Mais elle est aussi le fruit de mécanismes propres au secteur culturel.

Directeur de la publication : Amandine Schreiber,
cheffe du département des études, de la prospective, des statistiques et de la documentation

Retrouvez l'ensemble des publications du DEPS :
<https://www.culture.gouv.fr/Sites-thematiques/Etudes-et-statistiques/Publications>
https://www.cairn.info/editeur.php?ID_EDITEUR=DEPS

Le DEPS n'assurant pas de diffusion physique de ses collections de synthèse, nous vous proposons
de vous informer régulièrement des parutions par message électronique.
Pour ce faire, merci de bien vouloir nous communiquer votre courriel à l'adresse
contact.deps@culture.gouv.fr

Pour sa dixième édition, l'*Observatoire de l'égalité entre femmes et hommes dans la culture et la communication* paraît à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes 2022. Il mesure, depuis 2013, la place des femmes dans l'administration, les institutions et les entreprises culturelles et médiatiques. Établi à partir des données administratives de l'administration culturelle, des institutions publiques et des organismes professionnels et de gestion collective, l'*Observatoire* a pour ambition de couvrir la diversité des secteurs qui forment le champ de la culture et de la communication : patrimoine, création artistique, cinéma et audiovisuel, livre, presse, photographie, jeu vidéo, architecture... Cette dixième édition s'enrichit de nouvelles données en matière de consécration.

Né d'une volonté d'objectiver le propos sur la place des femmes dans les professions, l'accès aux moyens de production et la consécration artistique, cette dixième édition de l'*Observatoire* permet de mesurer les progrès réalisés mais aussi les inégalités et d'identifier les freins qui persistent.

Parce que la lutte pour l'égalité des droits passe par la connaissance de la réalité et la reconnaissance des situations discriminantes, cette nouvelle édition de l'*Observatoire* est un rendez-vous important dans l'agenda de l'égalité, au fondement d'une société plus juste.

www.culture.gouv.fr/politiques-ministerielles/Egalite-entre-femmes-et-hommes

ISBN 978-2-11-141006-0



Attribution - Pas de modification

